

Université Grenoble Alpes

**Master 2 Transformation des Organisations de l'Économie
Sociale et Solidaire (TOE2S)**

Année universitaire 2019 - 2020

L'impact de l'institutionnalisation des associations d'éducation populaire

présenté par

Alexandra Thomas

Tutrice de mémoire : Clémence CLOS

L'université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les travaux universitaires : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

Remerciements

Pour commencer, je remercie Anne Le Roy, ma tutrice de mémoire initiale, pour son écoute et son aide dans la réussite de ce mémoire. Je remercie également Clémence Clos qui a su prendre la suite du travail de tutrice en s'adaptant pour que cela ne me porte pas préjudice. Je la remercie de sa disponibilité et de son aide pour éclaircir mes derniers points de doutes. Merci à elles de m'avoir accompagnée et guidée dans cette étape importante de ma formation.

J'adresse un remerciement tout particulier à Laetitia Romain, ma tutrice de stage, pour sa disponibilité ainsi que pour m'avoir encouragée et apportée des informations pertinentes régulièrement durant ce travail de longue haleine. Je tiens à remercier également Sandrine Farison, membre des Francas de l'Isère, qui s'est également impliquée pour me soutenir dans ce travail et m'apporter de la documentation qui m'a été très utile.

Je tiens également à adresser des remerciements aux personnes qui m'ont suivie dans ce travail de recherche, m'ont conseillée et encouragée.

Sommaire

Remerciements	2
Introduction	4
Partie 1 - Les prémices de l'institutionnalisation	8
I- Le Front Populaire : une attention particulière aux loisirs et à la jeunesse	10
A) Un contexte socio-politique favorable à l'éducation populaire	10
B) De nouvelles pratiques et de nouveaux acteurs	12
II- L'éducation populaire pendant le gouvernement Pétain et à la Libération	14
A) L'intérêt de l'Etat pour les questions de jeunesse et d'éducation populaire	14
A.1. Une direction spécifique pour l'éducation populaire au sein du gouvernement	14
A.2. Des dispositifs en faveur de la jeunesse qui évoluent à la Libération	16
B) La résistance et les mouvements de jeunesse	17
Partie 2 - Les Trente Glorieuses	21
I- À partir des années 60's : une nouvelle relation avec l'Etat	21
A) La politique d'André Malraux : des avancées pour l'éducation populaire ?	21
B) L'union des associations d'éducation populaire face à l'instrumentalisation de l'Etat	24
II- La professionnalisation des associations d'éducation populaire	28
A) De l'éducation populaire à l'animation socio-culturelle	28
A.1. Une législation en faveur de l'animation	28
A.2. L'hétérogénéité des diplômés	29
A.3. L'entrée dans le secteur social	31
B) Travail salarié et bénévolat	32
C) Le militantisme à l'épreuve de la professionnalisation	36
Partie 3 - La libéralisation de l'économie et le néo-libéralisme	40
I- Les politiques publiques néo-libérales impactant les associations	40
A) Mouvement de décentralisation des 1980's et fonction médiatrice des associations	40
A.1. La politique de décentralisation	40
A.2. Les associations d'éducation populaire en tant que prestataires de services	43
B) Les appels à projet et la mise en concurrence	45
II- Le concept de valeur et de performance	49
A) Le calcul de la valeur à travers l'évaluation et la comptabilité	49
B) Une administration pesante et une nouvelle organisation du travail	53
Conclusion	58
Bibliographie	62
Annexes	67

Introduction

L'éducation populaire peut être définie comme l'éducation de tous, par tous et pour tous. D'après De Rosa (2018, pp. 7-8)¹, « La pertinence de l'éducation populaire tient essentiellement à la volonté de faire vivre une démocratie active. L'éducation populaire est de nature politique : elle vise à former simultanément l'individu et le citoyen ; elle contribue à maintenir l'équilibre nécessaire entre l'individuel et le collectif et elle favorise les échanges entre la sphère privée et la sphère publique. » Ainsi, l'éducation populaire vise l'émancipation du citoyen et la prise en compte de l'autre.

L'éducation populaire trouve ses sources de l'époque des Lumières et de la Révolution française où est reconnue l'égalité des droits et de la citoyenneté, selon De Rosa (2018, pp. 7-8). Au 18^{ème} siècle, le contexte de lutte contre l'obscurantisme permet de diffuser l'idée d'une éducation de toutes et tous. À cette période, le rapport Condorcet sur l'instruction publique est publié en 1792 à l'Assemblée et restera un texte de référence pour l'éducation populaire. C'est un projet d'éducation qui s'adresse à la classe populaire et tend à développer de nouvelles formes d'éducation en marge de l'école, dans le but de compléter l'enseignement scolaire, notamment à travers les activités extra-scolaires. Ce projet exprime comme objectif principal de « rendre la raison populaire ». (Condorcet, 1791, p. 104)².

Dans notre société façonnée par une économie capitaliste et où l'individualisme se développe, « l'éducation populaire constitue un levier de résistance à l'absorption du politique par l'économique. Elle réintroduit la dimension culturelle, vecteur d'action pour la société civile, afin de rétablir l'équilibre du trépied démocratique reposant sur la culture (production de relations sociales), l'économie (production de biens) et le politique (production de règles du vivre ensemble). » (Bihel, 2009, p. 52)³

Concrètement, quand on parle d'éducation populaire, de quoi parle-t-on ? « Celle du temps périscolaire et des colonies de vacances gérés par les grandes fédérations agréées par l'État ? Des ONG qui, telles ATD Quart Monde ou ATTAC, entendent redonner aux plus faibles et plus

¹ DE ROSA P. (2018), *Clés pour l'éducation populaire*, Conseil scientifique des Francas.

² CONDORCET (1791), *Cinq mémoires sur l'instruction publique*, Garnier-Flammarion, Paris.

³ BIHEL L. (2009), *Par la culture et pour la liberté : l'éducation populaire, une résistance humaniste*, *Vie sociale*, vol. 4 : 47-53.

généralement au « peuple » sa capacité d'action et d'intervention ? Des petites associations qui œuvrent dans l'ombre et avec peu de moyens pour désenclaver les territoires et leurs habitants ? Des MJC et des centres sociaux ? Ou des squats d'artistes et autres « nouveaux territoires de l'art » qui réinventent tout autant le travail artistique que la relation aux populations ? » (Arnaud, 2014, pp. 51-52)⁴. En réalité, tout cela peut se rattacher à l'éducation populaire qui est un concept large et recouvre plusieurs réalités, ancrées dans le secteur associatif. Selon De Rosa (2018, pp. 7-8), toutes ces réalités ont en commun de faire vivre la démocratie active et de former simultanément l'individu et le citoyen à travers une éducation extérieure à l'école.

Toutefois, lorsqu'on s'intéresse à l'histoire de l'éducation populaire, ce sont historiquement les associations d'éducation populaire en faveur de la jeunesse qui sont à l'origine de l'illustration de ce concept. En effet, elles ont contribué fortement à façonner l'identité du concept d'éducation populaire. Ainsi, dans ce mémoire, nous nous intéresserons tout particulièrement aux associations d'éducation populaire qui oeuvrent pour la jeunesse comme les grandes fédérations agréées par l'Etat, les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), les plus petites structures associatives, etc.

Ce concept, bien qu'ayant toujours existé, a connu une période de « quasi-ringardisation qui l'a vue être supplantée par l'institutionnalisation et la professionnalisation de l'animation socioculturelle dans les années 1970. » (Arnaud, 2014, p.51).

« La nécessité de lutter contre les échecs scolaires comme celle de réduire les difficultés d'insertion sociale et d'insertion professionnelle, ont généré un nouvel intérêt pour le péri et le post-scolaire ; la volonté de développer la solidarité et le souci d'améliorer le vivre ensemble ont mis en lumière l'intérêt d'une formation à la citoyenneté ; l'accélération des évolutions de toutes natures a souligné l'importance grandissante pour tous, de l'accessibilité aux savoirs de tous. À nouveau, quelques associations et fédérations firent alors référence à l'éducation populaire. » (De Rosa, 2018, p. 5).

L'institutionnalisation de ces associations apparaissant comme l'élément clé de leur évolution, sans lequel on ne pourrait définir ce que sont aujourd'hui les associations d'éducation populaire et leurs enjeux, il nous a paru essentiel d'analyser le processus d'institutionnalisation des mouvements d'éducation populaire. Ainsi, cela fait l'objet du présent mémoire.

L'institutionnalisation est un processus d'objectivité et de reconnaissance dans la société. À travers sa mise en place concrète dans la sphère juridique et sociale, l'institué crée un lien tangible avec

⁴ ARNAUD L. (2018), Une éducation populaire 2.0 ?, *Nectart*, vol. 7 : 50-57.

l'Etat. Ce cadre contraignant de bureaucratisation et la relation avec l'administration éloigne bien souvent le processus d'institutionnalisation de son objet politique premier.

En effet, l'institutionnalisation des associations d'éducation populaire les a impactées. Dès lors, plutôt que de se concentrer sur l'objet politique premier de ces associations, les cadres institutionnels tendent à s'approprier, circonscrire et donc limiter leur sens et leurs fonctions.

Ainsi, nous analyserons comment le processus d'institutionnalisation des associations d'éducation populaire s'est illustré au fil de temps, depuis les années trente, et quel est l'impact sur ces associations. De plus, nous étudierons de quelle manière les associations d'éducation populaire ont tissé un lien rapproché avec l'Etat et quelles en sont les conséquences aujourd'hui.

La définition d'institutionnalisation développée précédemment a conduit à constater qu'au départ les associations d'éducation populaire ont initié un mouvement d'institutionnalisation, à partir des années 30 et dans le contexte de l'après-guerre où la société s'intéresse tout particulièrement à la jeunesse, pour acquérir une réelle reconnaissance et se construire une identité dans la société. Le Front Populaire a permis cela à travers la création d'un Sous Secrétariat d'Etat au Sport et à l'organisation des loisirs (Léo Lagrange) qui relance la création de mouvements de jeunesse, notamment pour contrer les mouvements fascistes. D'après De Rosa (2018, p.13), « L'éducation populaire trouve alors dans la perspective politique d'unité et de diversification, l'élan d'un nouveau départ. » De nombreuses associations en faveur de la jeunesse voient le jour à l'échelle nationale, ce qui va se continuer avec le gouvernement Pétain où la jeunesse devient un enjeu politique. De nombreux mouvements se créent (Peuples et Culture, la République des Jeunes, le Mouvement des Francs et Franches camarades...). « L'éducation populaire prend un nouvel élan en direction de l'Enfance et de la Jeunesse. » (De Rosa, 2018, p.15).

Puis ensuite, dans les années 60, l'Etat prévoit un plan d'équipement culturel et sportif, ce qui va rapprocher l'Etat et les fédérations. « Le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports va mettre à profit cette connivence nouvelle avec les fédérations pour multiplier échanges et négociations ; mais peut-être aussi brouiller la distinction public/privé en encourageant l'éducation populaire à (...) gérer des réalisations qui relèvent plus de dispositifs gouvernementaux que de projets « éducation populaire ». » (De Rosa, 2018, p.16). Cette nouvelle étape renvoyant à la définition du processus d'institutionnalisation à travers une bureaucratisation et une entrée dans le cadre juridique, a impacté le projet politique des associations au fil du temps, à travers l'évolution du contexte

économique et politique, ainsi qu'un lien de plus en plus proche avec l'Etat. Ainsi, l'impact de l'institutionnalisation sera appréhendé au regard de l'éloignement progressif des associations d'éducation populaire de leur projet politique émancipateur.

J'ai choisi de retracer le processus d'institutionnalisation des associations d'éducation populaire et la construction d'un lien rapproché avec l'Etat sous un angle historique, pour ainsi étudier les différents liens entre l'Etat et les associations et comment se construit le processus d'institutionnalisation sur l'ensemble du siècle. Ce mémoire se décompose donc en trois grandes périodes.

La première période concernera les prémices de l'institutionnalisation des associations d'éducation populaire. Nous allons voir que le Front populaire, dans les années 30, ainsi que le contexte d'après-guerre apporteront un environnement favorable au développement des mouvements de jeunesse.

Ensuite, nous étudierons une deuxième période, pendant les Trente Glorieuses. Nous démontrerons que le processus d'institutionnalisation se concrétise à travers la construction d'un cadre administratif et d'un nouveau partenariat entre l'Etat et les associations d'éducation populaire.

Pour finir, nous nous intéresserons à la période succédant les Trente Glorieuses jusqu'à aujourd'hui, et spécifiquement à la libéralisation de l'économie et au néolibéralisme. Nous démontrerons que le partenariat entre les associations d'éducation populaire et l'Etat a transformé celles-ci en opératrices des collectivités territoriales. C'est une nouvelle phase dans ce processus d'institutionnalisation mais qui les éloigne de leur projet politique émancipateur.

Partie 1 - Les prémices de l'institutionnalisation

L'institutionnalisation est un processus par lequel un mouvement social a comme volonté d'être reconnu au sein de la société. C'est l'objectif de ce processus, ce qui motive son élan. « L'institutionnalisation est un processus par lequel une réalité sociale, quelle qu'elle soit, est en train de se faire jour au sein d'une société ou de l'un de ses groupes. Dit autrement, c'est un mécanisme au cours duquel ce qui n'était pas encore perçu comme existant par des agents sociaux prend peu à peu forme par et en leur présence, au travers de leurs activités mentales, de leurs discours et pratiques, et finit par se voir doté d'une extériorité, d'une force ou d'une consistance suffisantes à leurs yeux pour bénéficier du qualificatif de réalité. (...) L'institutionnalisation est le processus d'objectivation sociale au terme duquel une institution « sort de terre ». » (Fretel, 2014)⁵ « C'est aussi la description de l'accès d'un mouvement social au titre d'institution au travers d'une reconnaissance dans l'opinion. » (Bellegarde, 2003, p.96)⁶

En ce sens, l'institutionnalisation est donc un processus lié à la politique. « Il n'y a pas d'institutionnalisation sans politique. Il n'y a pas d'objectivation sociale sans enjeu ni conflit. Ainsi, ces processus s'éclairent quand on s'arrête sur l'identité de ceux qui construisent ou instaurent telle ou telle réalité institutionnelle. Leurs origines sociales comme leurs intérêts passés et présents aident à comprendre pourquoi ils participent volontairement ou non de l'édification d'une institution. » (Fretel, 2014)

D'après Bellegarde (2003, p.98), bien que ce processus se mette en place dans une volonté de participer et d'exister collectivement, il s'illustre concrètement par la mise en forme dans l'appareil juridique et social de l'institué. « L'association est aussi un lieu de créativité sociale qui peut dans le temps, se mettre en forme dans l'appareil juridique et social : c'est l'institutionnalisation. (...) L'institutionnalisation est une illustration de ce passage de la règle au règlement, de la conviction à la responsabilité. (...) La mise en œuvre d'une bureaucratie nécessaire pour l'équivalence avec la structure sociale environnante est aussi un signe fort de l'institutionnalisation. » (Bellegarde, 2003, p.98)

⁵ FRETTEL J. (2014), « Institutionnalisation », Encyclopædia Universalis.

⁶ BELLEGARDE P. (2003), Institutionnalisation, implication, restitution. Théorisation d'une pratique associative, *L'Homme & la Société* 147 : 95-114.

« S’engager de la sorte s’apparente à la conquête d’une forme de liberté où s’inventent de nouvelles modalités d’existence collective et de participation. Mais inévitablement, cela constitue aussi un ensemble de contraintes progressives avec lesquelles les membres ont de plus en plus partie liée. (...) Des textes légitiment et assurent juridiquement son existence, des habitudes s’acquièrent, des rites et des types de rôles s’inventent, deviennent à terme les règles du jeu qu’il sera de plus en plus difficile de transgresser. » (Fretel, 2014)

La construction d’un cadre administratif et la reconnaissance dans l’appareil juridique établit un lien tangible entre l’institué et l’Etat. L’institutionnalisation s’inscrit donc dans un environnement au sein duquel l’Etat devient un acteur clé. Celui-ci peut ainsi renforcer le lien ou non en fonction de ses propres intérêts.

Selon Bellegarde (2003, p.98), la mise en œuvre d’une bureaucratie nécessaire pour l’équivalence avec la structure sociale environnante s’accompagne souvent de l’échec de la prophétie originelle. « L’institutionnalisation est souvent cet échec de la prophétie initiale, dans lequel le message originel que portent les forces sociales est nié par l’intégration dans un système de forces sociales déjà habité par des prophéties perdues. » D’après Weber (1922)⁷, le processus d’institutionnalisation est ce rapport étroit et contradictoire avec la loi qu’entretiennent fréquemment les formes sociales dans leur ensemble.

Pour démontrer que l’institutionnalisation de l’éducation populaire a été source d’éloignement de son projet politique, nous avons besoin de repérer les étapes clés dans le processus d’institutionnalisation des associations d’éducation populaire à travers l’étude du contexte politique et historique depuis les années trente à aujourd’hui. Dans cette première partie particulièrement, nous allons analyser quel était le contexte politico-historique à partir des années trente pour qu’il soit reconnu comme une période marquante d’évolution pour les associations d’éducation populaire.

⁷ WEBER M. (1922), *Economie et société*, Plon, Paris.

I- Le Front Populaire : une attention particulière aux loisirs et à la jeunesse

À travers le Front Populaire et ses différentes réformes, l'éducation populaire trouve l'élan d'un nouveau départ en s'intéressant à la jeunesse. Le concept de temps libre et des loisirs se concrétise et avec lui le rôle des associations d'éducation populaire.

A) Un contexte socio-politique favorable à l'éducation populaire

En France, les années 1930 sont marquées par le traumatisme de la première Guerre Mondiale ainsi que les conséquences de la crise de 1929, laissant la population dans la misère matérielle mais aussi intellectuelle avec un travail épuisant, de faibles ressources et très peu de divertissements. La menace d'une nouvelle guerre se fait ressentir avec une montée en puissance de liges fascistes et antisémites, notamment dans les pays européens voisins. Ce contexte provoque un sursaut du peuple français qui s'engage politiquement dans le sens inverse, ce qui favorise l'arrivée au pouvoir du Front Populaire en 1936.

Même s'il est de courte durée (seulement un an), le Front Populaire est une expérience productrice d'avancées sociales historiques avec la mise en place d'un ensemble de mesures. Il va notamment réformer l'organisation du travail en augmentant les salaires, instaurant une durée de travail limitée à 40 heures par semaine et les premiers congés payés. Il donne du temps libre à tous les travailleurs et met en place des aides et services pour utiliser ce temps libre. De plus, la création d'un sous-secrétaire d'Etat au Sport et l'organisation des loisirs permet pour la première fois d'avoir un ministre dédié à ces questions, Léo Lagrange. Celui-ci va développer les équipements publics, les auberges de jeunesse, la pratique du sport et les billets de train à tarifs réduits. Cela va insuffler de nombreuses initiatives venant d'organisations culturelles pour permettre aux plus modestes d'accéder à des activités culturelles à des prix réduits (chorales, jeunesses musicales, fanfares, théâtre, cinéma, etc.). D'après De Montalembert et all. (2009, p.8)⁸ « La culture est aussi importante que le pain et le logement, parce qu'elle aide les gens à se valoriser, à se sentir partie prenante d'un ensemble qui les dépasse mais dont ils sont membres. »

⁸ DE MONTALEMBERT M. & LADSOUS J. (2009), Introduction, *Vie sociale* 4 : 7-9.

D'après Arnaud (2018, p.53)⁹, ces évolutions ont contribué à une véritable révolution culturelle. En effet, comme l'a montré Bourdieu (1997)¹⁰, être libre de son temps et ne pas être soumis aux nécessités pratiques (conçues comme des nécessités économiques) sont des conditions nécessaires à la formation du rapport réflexif, du rapport distancié au monde comme des dispositions esthétique et scolastique. « C'est en ce sens qu'il faut comprendre l'idée d'émancipation : la possibilité d'acquérir des dispositions affranchies des urgences pratiques et des problèmes à résoudre. » (Arnaud, 2018, p.53).

Une ambiance de fraternité et de solidarité flotte alors et des petits groupes de jeunes gens imaginent des utopies pour un monde meilleur, dont une figure phare pour l'éducation populaire : Jean Guéhenno. Il fut le promoteur et le militant de l'éducation populaire et a contribué fortement au développement des mouvements de jeunesse, notamment à travers son rôle de directeur de la publication de la revue *Europe*, une revue antifasciste et pacifique, ou encore en fondant l'hebdomadaire de gauche *Vendredi*, qui soutient le Front Populaire. Entre 1944 et 1945, il investit le rôle de directeur des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire au ministère de l'Éducation nationale.

Ce contexte politique nouveau va donner à l'éducation populaire des bases solides pour mieux se construire en s'intéressant en priorité à la question de la jeunesse. Les nouvelles réformes du Front Populaire et la création d'un Sous Secrétariat d'Etat au Sport et l'organisation des loisirs sont des éléments concrets que vont engendrer la création ou la relance de mouvements de jeunesse.

C'est le début du processus d'institutionnalisation des mouvements d'éducation populaire qui s'instaure, en premier lieu dans une volonté de reconnaissance et de construction d'un monde meilleur et pacifiste. De nouvelles pratiques et de nouveaux acteurs font leur apparition et façonneront l'éducation populaire et son institutionnalisation.

⁹ ARNAUD L. (2018), Une éducation populaire 2.0 ?, *Nectart 7* : 50-57.

¹⁰ BOURDIEU P. (1997), *Méditations pascaliennes*, Points, Paris.

B) De nouvelles pratiques et de nouveaux acteurs

Cette période d'entre-deux-guerres sera riche en apports et en expérimentations. En effet, la mise en place de dispositifs de formation novateurs, notamment avec des stages internés, feront leur apparition. C'est une pratique spécifique et reconnue dans l'éducation populaire, à travers la mise en place d'une vie collective des stagiaires. L'origine de cette pratique se trouve dans les camps scouts de cette période où une pédagogie qui se veut différenciée de l'école se développe : l'action est favorisée à la leçon. Dans une volonté d'éduquer en dehors de l'école, les Eclaireurs et Eclaireuses de France, plus particulièrement, visent les colonies de vacances. Les Eclaireurs et Eclaireuses de France ont pour objectif de contribuer au développement des jeunes en les aidant à réaliser pleinement leurs possibilités intellectuelles, physiques et sociales.

« Avec d'autres acteurs (...), ils inventent sous le Front populaire en 1937 les centres d'entraînement (futurs Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active, CEMEA) pour former les moniteurs de colonies de vacances, avec le projet de transformer à terme les méthodes scolaires, puisque le public est constitué d'enseignants du premier degré. Les principes de l'Éducation nouvelle et les méthodes du scoutisme fusionnent et vont marquer durablement le champ de la formation en éducation populaire. » (Besse, 2016, p. 22).¹¹ Ce mouvement d'éducation laïque et de formation des encadrants met l'activité de l'enfant et sa socialisation dans le cadre de la vie collective au centre de leurs méthodes pédagogiques. C'est le début d'une éducation populaire qui s'autonomise par rapport à l'école et ses agents.

L'entre-deux-guerres est une période où de nombreux acteurs apparaissent ou prennent de l'importance, et façonnent l'éducation populaire dans des domaines variés tels que la culture, le sport ou encore les loisirs. Tous ces acteurs deviendront un soutien du Front Populaire et engageront un partenariat fructueux avec celui-ci dans l'idée de développer les loisirs, la démocratisation du savoir et le pacifisme.

On peut notamment prendre l'exemple d'une expérience originale d'éducation populaire qui fut des cours radiodiffusés du Centre confédéral d'éducation ouvrière (CCEO) de la Confédération Générale du Travail (CGT). Créés en 1933, l'objectif était à travers cet outil de démocratiser le savoir. Durant le Front populaire, à partir de 1937 la CCEO obtient la possibilité d'accéder à un média de masse et d'élargir son audience.

¹¹ BESSE L. & all. (2016), L'éducation populaire, *Savoirs* 42 : 11-49.

Dans le domaine du sport est créé la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) en 1934, dans la dynamique de l'arrivée du Front populaire. Cette fédération encourage la pratique d'un sport populaire dans le monde du travail et proclame son engagement pour lutter contre le fascisme. En 1936, la FSGT soutiendra la politique de Léo Lagrange, secrétaire d'Etat aux sports et aux loisirs. Dans le domaine des loisirs à destination de la jeunesse se met en place à partir de 1933 le Centre laïque des auberges de jeunesse (CLAJ). Léo Lagrange, investi dans ce mouvement, en sera élu président en 1938.

Le développement de ces nouveaux acteurs est notamment facilité par la Loi du 1er juillet 1901, convention par laquelle « deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. » (article 1er). Cela offre à l'éducation populaire et, au delà, à l'Economie Sociale naissantes un cadre juridique favorable. Par ailleurs, la période de l'entre-deux-guerres, « a fait émerger l'enfance et la jeunesse comme catégories sociales qu'il convenait de protéger et d'éduquer, ne serait-ce que pour assurer l'avenir. La Société des Nations (créée en 1920 et qui deviendra ensuite l'Organisation des Nations Unies en 1946) reconnaît à l'Enfance le droit à « une protection spéciale » dans la Déclaration de Genève en 1924. », d'après De Rosa (2018, p.24)¹².

Ainsi, le Front Populaire, bien qu'éphémère, a permis de grandes avancées sociales et de s'intéresser à la jeunesse. Cette dynamique d'entre-deux-guerres a fait émerger de nouveaux acteurs et de nouvelles pratiques dans l'éducation populaire qui deviendront des socles pour son développement dans le futur.

Cet intérêt pour la jeunesse sera par la suite renforcé dans le contexte du gouvernement Pétain et de l'après-guerre. Les jeunes mouvements d'éducation populaire qui se créent à cette période vont s'allier pour intervenir dans l'espace public. C'est une avancée dans le processus d'institutionnalisation des associations d'éducation populaire.

¹² DE ROSA P. (2018), *Clés pour l'éducation populaire*, Conseil scientifique des Francas.

II- L'éducation populaire pendant le gouvernement Pétain et à la Libération

À partir de 1940, d'après De Rosa (2018, p.14), sous le gouvernement de Pétain, la jeunesse devient un enjeu politique. L'Etat va mettre en place plusieurs mesures dans ce sens qui vont se pérenniser à la Libération mais avec des objectifs politiques bien distincts.

A) L'intérêt de l'Etat pour les questions de jeunesse et d'éducation populaire

A.1. Une direction spécifique pour l'éducation populaire au sein du gouvernement

L'Etat veut façonner la jeunesse dans son idéologie dont la devise « travail, famille, patrie » en est l'illustration. Concrètement, son ambition est de former les cadres de la jeunesse pour mener les jeunes à une Révolution Nationale. Pour cela, différents dispositifs sont mis en place : les écoles des cadres, les chantiers jeunesse et les maisons des jeunes. Ces écoles ont pour objectif de « former des candidats aux postes de jeunesse et d'instruire les cadres de l'esprit et des conditions de rénovation du pays. (...) C'est en effet sous le régime de Vichy que l'Etat est intervenu pour la première fois directement en matière de formation de cadres de jeunesse à fonction éducative extrascolaire. » (Labourie, 1978)¹³

De plus, en 1943 est créé l'agrément « Jeunesse et éducation populaire » : c'est la première fois que les associations d'éducation populaire sont placées sous la tutelle de l'Etat, ce qui leur permet d'obtenir des subventions.

Ce sera également la création, au sein du ministère de l'Education nationale en 1944, d'une direction générale de l'éducation physique et des sports et d'une direction spécifique pour l'éducation populaire, diluée par la suite en 1948 dans une Direction générale de la Jeunesse et des Sports, signe de la perte de son ambition politique.

Toutefois, bien qu'éphémère, une direction spécifique destinée à l'éducation populaire a bel et bien existé au sein du gouvernement à la Libération. Franck Lepage dans sa conférence gesticulée¹⁴ revient sur cet épisode avec le témoignage de la ministre de l'époque, Christiane Faure.

¹³ LABOURIE R. (1978), *Les institutions socioculturelles*, Paris.

¹⁴ LEPAGE F. (2018), « Conférence gesticulée Interculture (1) », [en ligne].

Professeure de français en Algérie, Christiane Faure a été une résistante pendant la guerre. L'idée de ce ministère naît d'un constat : la paix ne se maintient pas seulement en instruisant les jeunes adultes, la démocratie s'apprend et s'entretient. Il est donc question d'éducation politique à destination des jeunes adultes. C'est d'ailleurs ce que Condorcet avait dit : pour la paix et l'égalité il est nécessaire d'avoir une bonne instruction publique et une éducation politique des adultes, il avait nommé cela « l'Éducation populaire ». Le traumatisme de la deuxième Guerre Mondiale va faire prendre conscience que la République a une responsabilité dans l'éducation politique des adultes.

Bien que ce soit un beau projet, le clivage entre les gaullistes et les communistes, voulant tous deux s'en emparer, va conduire à le stopper en 1948. Les gaullistes prennent le dessus et plusieurs membres de cette direction dont Christiane Faure et Jean Guéhenno, plutôt dans une idéologie communiste, vont démissionner. C'est à ce moment-là que les deux directions sont fusionnées (celle de l'éducation physique et des sports et celle de l'éducation populaire) dans une Direction générale de la Jeunesse et des Sports. La mention d'éducation populaire n'est plus présente et ainsi toutes les actions en faveur de la préservation de la démocratie et l'éducation des jeunes adultes sont arrêtées. L'éducation populaire est depuis reliée à cette direction, ce qui amoindrit le concept d'éducation populaire et le projet d'éducation politique des jeunes adultes.

Seule persiste pendant dix ans à partir de 1948 une direction éducation populaire non rattachée au sport basée en Algérie et dirigée par Christiane Faure. De nouvelles pratiques seront inventées et expérimentées comme les stages de réalisation où l'on s'initie, crée et expérimente des pratiques artistiques ou encore les festivals extérieurs.

En France, les instructeurs nationaux de l'éducation populaire sont toujours là, devenus une sous-direction. L'Etat réalise des aménagements qui sont beaucoup plus tournés vers le sport et l'excellence (obligation de faire des activités comme du théâtre ou du cinéma dans des gymnases). Ainsi, les instructeurs nationaux de l'éducation populaire n'ont qu'une seule idée : se dissocier du sport. En 1956, ils écrivent une brochure dans ce sens. Selon eux, il faudrait un ministère de la culture démocratique qui serait un ministère de l'éducation populaire. Ils pensent la culture dans le sens de l'ensemble des moyens qu'un individu mobilise pour résister à la domination et proposent Albert Camus comme ministre.

A.2. Des dispositifs en faveur de la jeunesse qui évoluent à la Libération

À la Libération, bien que l'idéologie politique change, l'essentiel de ces dispositifs va être maintenu ; plus de la moitié des établissements dédiés aux écoles de formation des cadres se transformeront en centres régionaux d'éducation populaire et de sport (CREPS). Plus spécifiquement, le site de Marly-le-Roi devient Centre national d'éducation populaire, puis Institut national d'éducation populaire (INEP) en 1953. Son appellation évolue ensuite en 1987 pour devenir l'Institut national de la jeunesse puis l'Institut national de jeunesse et d'éducation populaire (INJEP) en 1990.

À sa naissance, ce centre fait partie, d'après Richez (2009, p.21)¹⁵, « d'un réseau national de dix-huit établissements dépendant de la « Direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire », dirigée alors par Jean Guéhenno. Elle constitue l'une des directions du ministère de l'Éducation nationale. ». Le nombre d'établissements va croître considérablement jusqu'à 46 établissements en 1946. Selon le décret du 17 octobre 1945 paru au Journal Officiel, ces établissements sont « destinés à permettre l'organisation de stages pour l'information et l'organisation : des agents relevant de la direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, des animateurs d'éducation populaire ». C'est l'époque de l'expérimentation des stages de réalisation. Ils ont pour ambitions de former les cadres de l'État ainsi que les cadres associatifs. Pour marquer la séparation avec l'époque du régime de Vichy, le terme « cadres » sera remplacé par « animateurs d'éducation populaire ». D'après Poujol (1980, p.6)¹⁶, « ces conseillers sont là au service des associations et payés par l'État. Ce qui fait l'originalité de ces instructeurs c'est que ce sont des créateurs associés à un travail d'éducation populaire ».

Le décret du 5 septembre 1953, paru dans le Journal Officiel du 8 septembre 1953, va restreindre l'engouement pour ces établissements qui ne cessent de se développer et sont une charge pour l'État. D'après le décret, le gouvernement annonce sa volonté de faire des économies et de rationaliser ses moyens : « Dans le cadre de la politique d'économies que le gouvernement s'est tracée, une dernière opération de regroupements, de transferts et de fusion des établissements d'enseignement relevant de la direction de la Jeunesse et des Sports a paru possible, sans nuire à

¹⁵ RICHEZ J. (2009), L'INJEP et l'éducation populaire, dans toutes leurs histoires, *Vie sociale* 4 : 19-45. [en ligne].

¹⁶ POUJOL G. (1980), *La généalogie du débat socioculturel-culturel*, Les Cahiers de l'animation 30 : 3-14.

leur bon fonctionnement ni à l'exécution de la large tâche de formation qui leur est assignée. (...) Par l'effet de ce plan, le nombre d'établissement se trouve ramené à vingt ».

À partir de cette période, l'INEP aura comme activité principale la formation des encadrants. D'après Richez (2009, p.24), ces formations sont organisées pour les deux tiers par Jeunesse et Sports et pour le reste par les fédérations d'éducation populaire comme la Ligue de l'enseignement, la Maison des jeunes, l'UFCV ou encore les Francas. Ces formations durent généralement neuf jours et accueillent une douzaine de stagiaires.

Ainsi, toutes ces dynamiques politiques en faveur de la jeunesse s'inscrivent dans une dynamique globale provenant également de la société civile. En effet, la résistance va être le moteur du développement de nombreux mouvements d'éducation populaire, qui vont prendre forme et s'allier à la Libération.

B) La résistance et les mouvements de jeunesse

Pendant la guerre, l'idéologie marquée du gouvernement Pétain en ce qui concerne les questions de la jeunesse n'empêche pas à la Résistance de s'organiser et de penser l'après-guerre. Selon De Rosa (2018, p.14)¹⁷, parmi eux, le futur mouvement de Peuple et Culture publie son manifeste dès 1943 : « La culture de notre siècle se fera avec et par le peuple ou ne se fera pas (...) la culture populaire n'est pas la culture donnée au peuple mais la culture créée par le peuple unanime, devenu maître de ses destinées et de ses pouvoirs. »

Pierre François, le commissaire général adjoint des Éclaireurs et Éclaireuses de France depuis 1931, avec des militants du scoutisme laïque et de l'Education nouvelle (un courant pédagogique qui prône la participation active des individus à leur formation) pensent à un grand mouvement de jeunesse qui naîtra sous la forme des Francs et Franches Camarades (aujourd'hui la fédération des Francas).

Ainsi, à la Libération, de nombreux mouvements se créent : « Peuple et Culture (1945) vers les adultes à Grenoble, la République des Jeunes, qui deviendra plus tard la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture (1944) à Lyon, le Mouvement des Francs et Franches camarades et ses Délégués dans toute la France, vers les enfants... », d'après De Rosa (2018, p.15). Et un peu plus tard, en 1950, se crée la Fédération Léo-Lagrange. L'éducation populaire se dirige naturellement en

¹⁷ DE ROSA P. (2018), *Clés pour l'éducation populaire*, Conseil scientifique des Francas.

direction de la jeunesse. Ces mouvements vont militer pour une éducation politique de masse conçue pour préserver la démocratie de manière à prévenir les tentations totalitaires.

La guerre aura renforcé les mouvements de jeunesse, porteurs d'une modernité pédagogique. Pour contrer le caractère élitiste de ces mouvements, de nouvelles pratiques voient le jour comme la formation des cadres sous forme de stages qui se développe beaucoup dans les années 1950. Ils sont inspirés de la période de Vichy mais, contrairement à cette période, favorisent la neutralité idéologique de la formation. D'après Besse et all. (2016, p.24)¹⁸, « La forme la plus originale est le stage de réalisation qui suscite aujourd'hui une certaine nostalgie : le principe en est la formation collective d'un groupe d'amateurs par des instructeurs nationaux d'éducation populaire dans le cadre du montage intégral d'un spectacle jusqu'à sa représentation dans un festival ou dans les communes rurales à proximité desquelles le stage s'est tenu. ». Cela fait directement référence aux stages de réalisation expérimentés par Christiane Faure dont il est question précédemment. (cf. Partie 1, II, A)

Ces mouvements de jeunesse, à la Libération, ont une volonté d'agir ensemble dans l'espace public. Ainsi, en 1944 est constituée l'Union patriotique des organisations de jeunesse (UPOJ) qui regroupe au total trente-huit organisations de jeunesse sans distinction de tendance ni de confession, d'après Joubrel (1944)¹⁹. Elles sont issues du scoutisme, des mouvements de jeunesse catholique, protestante ou encore des auberges de jeunesse. Pour en citer quelques unes, il y a notamment les Jeunes de la libération nationale, la Fédération française des Jeunes communistes, les associations étudiantes, les Jeunes paysans patriotes, les Francs et franchises camarades, les usagers des auberges, adhérant au Mouvement uni des auberges de la jeunesse (M.U.A.J.), le Sport libre, etc. Cette union privée se veut indépendante de l'Etat dans le but de s'allier pour proposer aux pouvoirs publics des mesures pour améliorer les conditions de vie des jeunes.

Cette union institutionnalise d'autant plus les mouvements d'éducation populaire à cette période et donne une légitimité à ceux-ci pour intervenir dans l'espace public. On peut prendre l'exemple de la conférence mondiale de la jeunesse qui s'est tenue à Londres le 31 octobre 1945, et a réuni une soixantaine de nations, dont le but était « d'étudier les répercussions du conflit mondial sur la jeunesse, la place que celle-ci doit occuper et le statut qu'elle doit réclamer dans chaque pays, les rapports - culturels et autres - des différentes jeunesse entre elles, enfin les manières dont on peut

¹⁸ BESSE L. & all. (2016), L'éducation populaire, *Savoirs* 42 : 11-49. [en ligne].

¹⁹ JOUBREL H. (1944) « Des organisations de jeunesse forment une union patriotique », *Le Monde.fr*, [en ligne].

envisager la rééducation des jeunes soumises aux méthodes fascistes. », d'après Joubrel (1945)²⁰. À cette occasion, vingt cinq représentants de l'UPOJ ont été conviés. Cela montre l'importance de ces mouvements d'éducation populaire. Concrètement plus d'un million de jeunes français étaient affiliés à un mouvement éducatif, confessionnel ou politique et l'UPOJ est un regroupement de ces mouvements.

L'après-guerre est aussi le moment où plusieurs de ces mouvements d'éducation populaire affirment leur volonté de fonder scientifiquement l'éducation populaire. D'après Vennin (2017, p.72)²¹, « Il s'agit de tirer profit des sciences humaines et sociales et de leur méthode d'enquête pour mettre en place une légitimité pédagogique nouvelle ancrée, non sur la position d'autorité conférée par l'institution, mais sur la connaissance objective du public (enfant comme adulte) et de la situation d'enseignement. ».

La pédagogie de l'éducation populaire s'ouvre aux sciences sociales avec notamment la psychologie et les sciences de l'éducation qui vont imprégner la réflexion de l'éducation populaire. Historiquement, l'éducation populaire d'un point de vue scientifique s'est nourrie d'auteurs étrangers (Maria Montessori, John Dewey, Jean Piaget, Rudolf Steiner, Ivan Illich...) et d'auteurs français (Roger Cousinet, Élise et Célestin Freinet...).

Ainsi, nous avons pu voir dans cette première partie que le contexte politique et historique à partir du Front Populaire jusqu'à l'après-guerre a favorisé l'intérêt de la société pour la jeunesse, ce qui a permis la reconnaissance et la construction d'une identité pour les associations d'éducation populaire œuvrant pour la jeunesse. Ce premier pas dans le processus d'institutionnalisation s'illustre à travers le développement de nombreux mouvements d'éducation populaire en direction de l'enfance et de la jeunesse (Peuples et Culture, la République des Jeunes, le Mouvement des Francs et Franches camarades...), dont la tendance va être aux regroupements (unions, fédérations, comités...) pour agir sur l'opinion publique. Ainsi, sur cette période, l'Etat participe à la création d'un cadre favorable pour les mouvements d'éducation populaire à travers de nouvelles mesures sociales et un intérêt pour la jeunesse. En ce sens, la création de différents secrétariats d'Etat s'emparant des questions des loisirs, de la jeunesse ou encore de l'éducation populaire ont vu le

²⁰ JOUBREL H. (1945) « L'organisation de la jeunesse », Le Monde.fr, [en ligne].

²¹ VENNIN L. (2017), Historiciser les pratiques pédagogiques d'éducation populaire, *Agora débats/jeunesses* 76 : 65-78. [en ligne].

jour, bien que ce soit parfois de manière éphémère. Toutefois, il n'existe pas encore un partenariat tangible entre l'Etat et les associations d'éducation populaire.

Les deux décennies suivant la Libération vont être plus difficiles pour l'éducation populaire. D'après De Rosa (2018, p.15), les difficultés économiques, la crise du logement, la décolonisation engendrent des tensions sociales et politiques. « Les conditions difficiles de la vie d'après-guerre ne facilitent pas, surtout pour l'enfance et l'adolescence, l'adaptation à une vie normale dans la paix et la liberté retrouvées. » À partir des années 1950, l'exode rural et le baby boom augmentent l'afflux de population vers les villes, formant des grands ensembles dans lesquels vont vite se multiplier les problèmes sociaux. Les années soixante marquent un tournant de la relation entre l'Etat et les associations d'éducation populaire. En effet, c'est à partir de cette période que l'Etat entame un partenariat avantageux avec les associations d'éducation populaire en les utilisant comme opératrices dans le domaine social, influençant leurs actions à travers l'intérêt public.

Partie 2 - Les Trente Glorieuses

L'institutionnalisation des associations d'éducation populaire s'illustre, à cette période, à travers la construction d'un cadre administratif et la reconnaissance dans l'appareil juridique, ce qui construit un lien tangible avec l'Etat. L'institutionnalisation s'inscrit donc dans un environnement au sein duquel l'Etat devient un acteur clé. Le nouveau concept d'animation sera soutenu par l'Etat, et les associations d'éducation populaire vont se professionnaliser, ce qui aura un impact sur leur cause militante.

I- À partir des années 60's : une nouvelle relation avec l'Etat

L'éducation populaire se construit dans un environnement au sein duquel l'Etat devient un acteur clé. En effet, à travers la mise en oeuvre des actions publiques envers ces associations, notamment la sous-traitance de leurs services, cela lui permet d'instrumentaliser plus facilement les associations d'éducation populaire au profit de l'intérêt général qu'il s'est fixé.

A) La politique d'André Malraux : des avancées pour l'éducation populaire ?

À partir de 1958, le général De Gaulle est au pouvoir et nomme André Malraux comme ministre de la Culture en 1959. Bien que l'éducation populaire reste au sein de Jeunesse et Sports, le ministère de la Culture va mener une politique culturelle qui va influencer l'éducation populaire. En effet, l'idée de culture dans le sens d'une culture populaire qui a pour mission l'émancipation du peuple et la pédagogie de la démocratie est abandonnée. La culture s'axe spécifiquement sur la création artistique et l'accès aux oeuvres capitales de l'humanité. Selon Richez (2011, p.69)²², on favorise l'accès du peuple à la culture « lettrée », aux oeuvres, sans prendre en compte la culture populaire. On parle de « démocratisation culturelle » pour réduire les inégalités culturelles. C'est la théorie de l'ascension sociale par la culture : plus on se cultive, plus on peut monter dans la société. « Le point de départ n'est pas la culture *du* peuple mais *pour* le peuple. » (Richez, 2011, p.69)

Avec le temps, cette théorie a démontré son inefficacité et elle a notamment été critiquée par Bourdieu (1970)²³ qui démontre que la culture, au contraire, sert à reproduire les rapports sociaux. Il

²² RICHEZ J. (2011), L'éducation populaire à l'épreuve du service social : les rendez-vous manqués (1930-1950), *Agora débats/jeunesses* 58 : 55-72.

²³ BOURDIEU P. et PASSERON J. (1970), *La reproduction : Éléments d'une théorie du système d'enseignement*, Les Éditions de Minuit, Paris.

s'instaure donc une opposition conceptuelle entre le nouveau concept de « démocratisation culturelle » et la « démocratie culturelle », concept développé précédemment par l'éducation populaire. Selon Richez (2011, p.69), on peut considérer que le peuple se serait vu confisquer la culture et qu'il y a, comme on commencera à le mettre en évidence un peu plus tard, pour reprendre le titre de Richard Hoggart (1957)²⁴, « une culture du pauvre ».

À partir de cette époque, la Culture, qui signifie l'Art, écarte donc les mouvements populaires, le syndicalisme ou encore le féminisme comme faisant partie intégrante de la Culture. L'éducation populaire est une notion qui perd de son importance et d'après Richez (2011, p.69) le plus souvent la dénomination « culture populaire » est utilisée pour la remplacer. La culture populaire n'a cependant plus la même reconnaissance et perd de son importance dans l'espace public, notamment à cause de la politique de l'Etat.

En réalité, si le ministre André Malraux s'intéresse tant à l'Art c'est parce qu'il a compris l'intérêt de l'Etat à encourager la création. En effet, depuis la fin des années 50, la rationalisation budgétaire est de plus en plus marquée et l'Etat perçoit l'avantage économique et budgétaire à soutenir et promouvoir l'économie capitaliste. Selon Boulègue (2011, p.226)²⁵, c'est la mutation d'une économie de marché vers une société de marché. « Les finalités du projet de société ne sont plus d'aller vers plus d'égalité et de solidarité mais de faire le maximum de profits pour le profit. » La création artistique est un bon outil pour cela car il permet de créer beaucoup d'argent à partir de biens qui n'ont pas beaucoup de valeur en matières premières. Selon Lepage (2018)²⁶, l'Art contemporain notamment met en péril la démocratie car il tente de « convaincre les classes moyennes d'adhérer aux valeurs de la classe dominante contre la classe populaire. » Cela est rendu possible grâce aux médias, au marché et au ministère de la Culture qui légitime l'Art et l'artiste. En réalité cela ne rend pas hommage à l'Art mais au marché de l'Art qui permet de fabriquer de la valeur avec peu de richesses et travail. Cela permet d'enrichir les plus riches en manipulant la classe populaire.

Cette période est fructueuse économiquement pour l'Etat, en plein dans les Trente Glorieuses, qui va investir dans des équipements culturels financés par l'Etat et les collectivités territoriales. L'action publique est à cette époque facilitée par la conjoncture économique et c'est la période des

²⁴ HOGGART R. (1957), *Une culture du pauvre*, Les Éditions de Minuit, Paris.

²⁵ BOULEGUE M. (2011), Demain, quelles politiques sociales ?, *Vie sociale* 4 : 221-242.

²⁶ LEPAGE F. (2018), « Conférence gesticulée Interculture (1) »

« maires bâtisseurs » qui font sortir de terre des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), des bibliothèques, des gymnases et des centres sociaux. Dans la lignée de la politique du ministère de la Culture, l'objectif est selon Lepage (2018) de « distribuer de la richesse économique sous forme de richesse culturelle pour produire l'ascension sociale. » Concrètement les MJC de cette période notamment ne sont pas forcément très fonctionnelles pour la jeunesse car ce sont des bâtiments impressionnants qui ont pour objectif de présenter les oeuvres et le génie français.

Toutefois, ces aménagements vont améliorer le dialogue entre les fédérations d'éducation populaire et l'Etat. Le ministère de la Jeunesse et des Sports va profiter de cette opportunité pour accroître les échanges et les négociations avec les fédérations et de cette manière re-questionner la distinction entre le privé et le public. En effet, l'Etat donne une reconnaissance aux associations d'éducation populaire, et ainsi va leur créer des droits et leur mettre à disposition de nouveaux moyens comme notamment les nouvelles infrastructures développées précédemment et l'obtention de financement sous forme de subventions. De plus, en 1964, pour financer les postes des salariés permanents, un Fond de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) est mis en place par l'Etat. La création de ce fond permet une certaine sécurité financière pour ces associations mais d'une certaine façon cela instrumentalise les associations d'éducation populaire dans un but de régulation sociale. À travers ce fond et l'obtention de subventions, les associations dépendent désormais du financement de l'Etat et celui-ci en profite pour influencer les associations d'éducation populaire dans son sens.

Ce nouveau partenariat va faire rentrer l'éducation populaire dans un cercle vicieux. Selon De Rosa (2018, p.16)²⁷, l'éducation populaire va commencer à « gérer des réalisations qui relèvent plus de dispositifs gouvernementaux que de projets « éducation populaire ». » Cela a pour conséquence d'institutionnaliser ces associations au niveau administratif ce qui va engendrer petit à petit une dépolitisation des actions menées, sous la pression financière et administrative de l'Etat.

Les associations d'éducation populaire sont ainsi intégrées à la mise en oeuvre des politiques d'action sociale. D'après Lafore (2010, p.66)²⁸, les pouvoirs publics utilisent l'innovation que créent ces associations car l'Etat ne dispose ni de moyens matériels, ni de structures administratives pour être innovant et n'en a pas le désir. Ainsi, l'Etat trouve un avantage considérable dans ce

²⁷ DE ROSA P. (2018), *Clés pour l'éducation populaire*, Conseil scientifique des Francas.

²⁸ LAFORE R. (2010), Le rôle des associations dans la mise en oeuvre des politiques d'action sociale, *Informations sociales* 162 : 64-71.

partenariat : « se cantonner dans la position d'acteur minoritaire pour ce qui est du terrain, tout en inaugurant une forme de « pilotage ». » (Lafore, 2010, p.66). À partir de cette époque, selon Lafore (2010, p.66), un triple pli est pris : « tout d'abord, une coexistence public/privé ; puis une recherche de régulation du secteur qui neutralise les formes juridiques et les appartenances idéologiques des opérateurs pour ne prendre en compte que leurs activités » ; enfin, ce qui se mettra en place plus tard dans les années 1980, « une pratique très décentralisée qui s'appuie sur les initiatives locales, dont l'assistance publique fournit d'ailleurs le modèle, puisqu'elle est confiée essentiellement aux communes. »

D'après Poujoul (2000, p.17)²⁹, le projet émancipateur fort initial de l'éducation populaire va en partie être vidé de sa substance dès les années 1960, de par l'instrumentalisation d'associations devenues les « victimes consentantes de l'État ». Toutefois, s'en rendant très vite compte, les fédérations nationales s'investissent dans le mouvement de mai 1968 et ainsi organisent une union des associations d'éducation populaire afin de mieux dialoguer avec les pouvoirs publics.

B) L'union des associations d'éducation populaire face à l'instrumentalisation de l'État

Comme nous l'avons expliqué précédemment, les associations d'éducation populaire ne sont pas satisfaites de la tournure que prend leur partenariat avec l'Etat. Bien que celui-ci, de son côté, vient de mettre en place un nouveau Haut-Comité de la Jeunesse, les associations, estimant que les projets qui y sont abordés sont trop ambitieux pour être honnêtes, ne s'investissent pas dans ce Comité et décident d'une voix commune de le quitter. Cela marque une rupture avec leur partenariat avec l'Etat et la volonté de s'unir pour avoir une voix commune, et faire ainsi pression sur les pouvoirs publics.

À la suite de cela, dans la conjoncture de Mai 68, selon Ladsous (2009, p.11)³⁰, les mouvements de jeunesse et d'associations d'éducation populaire, appartenant à des horizons et à des secteurs d'activité très divers, expriment leur volonté de « se rencontrer pour créer un espace de dialogue, de concertation et de représentation auprès des pouvoirs publics sur les questions concernant la

²⁹ POUJOUL G. (2000), *Éducation populaire : le tournant des années 70*, L'Harmattan/Injep, Paris.

³⁰ LADSOUS J. (2009), Le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, *Vie sociale* 4 : 11-17.

jeunesse et l'éducation populaire. » Ainsi, d'après Poujoul (2000, p.11)³¹, « le 27 mai 1968, cinquante cinq associations nationales d'éducation populaire signent un texte adressé au gouvernement énonçant les points sur lesquels elles aimeraient un dialogue avec les Pouvoirs publics. » (cf. annexe 1).

Ces points concernent plusieurs sujets. Ils revendiquent une reconnaissance du domaine de l'éducation populaire et du développement culturel ainsi que leur légitimité à participer avec les pouvoirs publics à la réflexion sur les questions éducatives, culturelles et les budgets qui les concernent. De plus, ils revendiquent la possibilité de participer pour les associations concernées à la mise en place des installations socioculturelles et de loisirs. De ce fait, ils demandent également une bonne coordination entre les instances administratives en charge de l'éducation populaire et du développement culturel, dès lors qu'il n'existe pas d'instances spécifiques.

De plus, en ce qui concerne le financement de leurs projets, les associations réclament une plus grande liberté, légitime dans la mesure où elles assurent une mission d'intérêt général. Elles veulent un financement global pour leur fonctionnement, leur formation, la rémunération de leurs salariés et l'investissement dans les projets de leur choix. Elles réclament également une meilleure reconnaissance de la fonction d'animateur et la création de droits spécifiques dans ce sens.

Partant d'une attention d'améliorer leur conditions, les associations d'éducation populaire n'ont cependant pas eu de retours positifs de leurs revendications. Ainsi, elles décident d'aller plus loin en créant ensemble une organisation spécifique pour pouvoir avoir plus d'impact. Dans cette lignée, 78 associations s'allient pour créer le Comité pour les relations nationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP), sous forme d'association de la loi 1901. D'après Poujoul (2000, p.49), ce comité représenterait environ 6 000 000 jeunes et adultes.

« Le CNAJEP est né d'une mobilisation intense des militants de la plupart des mouvements d'Education populaire dès la fin du mois de mai 68. Des mouvements investis d'une plus grande assurance et qui ont appris pendant cette période à mieux apprécier leurs différences et à s'y appuyer pour réaliser cette oeuvre commune qu'est le CNAJEP et qui existe toujours aujourd'hui. » (Poujoul, 2000, p.12)

Parmi ses membres, on retrouve de nombreux acteurs historiques de l'éducation populaire comme ATTAC, les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA), les Éclaireuses et

³¹ POUJOUL G. (2000), *Éducation populaire : le tournant des années 70*, L'Harmattan/Injep, Paris.

Éclaireurs de France, Léo Lagrange, les Francas, la FSGT, la Jeunesse ouvrière chrétienne, la Ligue de l'enseignement, ou encore Peuple et culture. Les profils des membres qui sont contrastés, du fait de leurs origines historiques, politiques et religieuses, en font une richesse et une force pour peser dans la sphère publique.

Le premier président élu de cette association est Pierre Bonnet, membre des Éclaireuses et Éclaireurs de France. À ses débuts, l'adhésion se fait par le paiement d'une cotisation échelonnée entre 70 F et 280 F. L'organe de décision est l'assemblée générale qui se réunit au moins une fois par mois.

La mission de cet organisme est multiple. Par exemple, d'après Ladsous (2009, p.12)³², il « assure la collecte, la production et la diffusion de l'information, afin de faciliter l'échange sur les pratiques associatives, et de créer et d'entretenir une culture commune. » De plus, pour mener à bien son rôle de porte-parole des associations d'éducation populaire, il valorise et promeut leurs activités, actions et pratiques en défendant, selon Ladsous (2009, p.12), la « possibilité pour celles-ci de mettre en œuvre des actions relevant de l'intérêt général et de missions de service public. » Le CNAJEP porte une parole politique et est source de propositions sur les questions de la jeunesse et d'éducation populaires ainsi que les politiques publiques qui les concernent.

Le CNAJEP est une réussite car il a participé à l'institutionnalisation des associations d'éducation populaire à long terme. Il existe toujours aujourd'hui, et leur assure d'avoir une voix commune qui est reconnue dans la sphère publique et auprès des pouvoirs publics. « Des coordinations de ce type assurent aujourd'hui la représentation des associations de jeunesse et d'éducation populaire auprès des pouvoirs publics et au sein d'instances paritaires ou inter associatives. (...) Leur composition met en évidence les frontières mais aussi la porosité avec (...) le champ politique, puisque les associations cohabitent parfois dans un même espace avec les partis politiques et les syndicats. » (Lebon, 2018, p.94)³³. En 2017, le CNAJEP représente plus de la moitié des associations

³² LADSOUS J. (2009), Le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, *Vie sociale* 4 : 11-17.

³³ LEBON F. (2018), Engagements professionnels et militants dans l'animation et l'éducation populaire, *Informations sociales* 196-197 : 93-100.

d'éducation populaire : « plus de 630 000 associations d'éducation populaire » et « plus de 6,3 millions de bénévoles » (Cnajep, 2017).³⁴

Toutefois, on peut conclure que même après l'effervescence de mai 68, d'après Poujoul (2000, p. 12)³⁵, « l'Éducation populaire n'a pas gagné de grandes évolutions et sa dénomination n'est toujours pas évoquée avec beaucoup de reconnaissance ou convictions dans l'espace public. » Les années 1970 ne seront pas favorable politiquement au retour du projet initial de l'éducation populaire qui correspond à l'émancipation citoyenne et l'éducation à la démocratie. L'Etat incite les associations d'éducation populaire à se professionnaliser et le concept d'animation socio-culturelle sera largement développé. « Beaucoup de choses se sont jouées après, au début des années 1970. La disparition marquante du projet d'Éducation populaire au profit de ceux d'animation, d'action culturelle et d'éducation permanente. » (Poujoul, 2000, p.12)

³⁴ Comité pour les relations nationales et internationales des associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (Cnajep) (2017), *L'Éducation populaire, une ressource au cœur des enjeux de société*.

³⁵ POUJOUL G. (2000), *Éducation populaire : le tournant des années 70*, L'Harmattan/Injep, Paris.

II- La professionnalisation des associations d'éducation populaire

La professionnalisation de l'éducation populaire et la naissance du concept d'animation sont un des effets de l'institutionnalisation des associations d'éducation populaire. Cela va demander une nouvelle alliance entre le travail salarié et le bénévolat. De plus, ce phénomène commence à soulever le paradoxe entre la volonté de peser dans l'opinion publique et de se constituer comme savoir avec le fait d'imposer de plus en plus de règles contraignantes qui ne favorisent pas le projet politique émancipateur de l'éducation populaire.

A) De l'éducation populaire à l'animation socio-culturelle

À partir des années 1970, la notion d'animation socio-culturelle prend la place de celle d'éducation populaire. « Le volet « temps libre » de l'éducation populaire mis en place en 1936 (Léo Lagrange) se développe, et avec lui la prestation de services. » (Braunstein, 2016, p.67)³⁶. En effet, le concept de loisirs, notamment à destination de la jeunesse, prend beaucoup d'importance. Le concept d'animation émerge en tant que groupe professionnel, soutenu par les communes et le monde associatif, et cela redéfinit le concept d'éducation populaire qui se voit presque exclusivement rattaché à ce projet.

A.1. Une législation en faveur de l'animation

L'animation socio-culturelle est largement favorisée par l'Etat qui la finance et met en place des infrastructures et une législation dont le poids va instaurer la neutralité idéologique entraînant, d'après Besse (2016, p.25)³⁷, « un déclin relatif de l'importance accordée à la pédagogie au profit d'une dimension plus gestionnaire. » Ainsi, se construit le concept d'animation présenté comme « une méthode d'adaptation, d'intégration et de transformation sociale. » (De Rosa, 2018, p.16)³⁸. Pour favoriser ce concept, l'Etat va pousser les mouvements d'éducation populaire à abandonner leurs spécificités historiques, telle que l'idée de pédagogie de la démocratie, au profit de la mise en place d'un service social et culturel, rattaché aux loisirs.

³⁶ BRAUNSTEIN M. (2016), Éducation populaire : quelles formes prend-elle au xxie siècle ?, *Nectart 3* : 64-70.

³⁷ BESSE L. & all. (2016), L'éducation populaire, *Savoirs 42* : 11-49.

³⁸ DE ROSA P. (2018), *Clés pour l'éducation populaire*, Conseil scientifique des Francas.

Pour cela, l'Etat va accorder la reconnaissance de ce nouveau secteur professionnel au niveau législatif. Plus spécifiquement, un Certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives (CAPASE) est créé en 1970. De plus, la loi de 1971 sur le droit à la formation professionnelle continue va favoriser cette formation en donnant la possibilité aux jeunes et aux adultes engagés dans la vie active ou qui s'y engagent d'accéder à des formations.

Cette professionnalisation met à distance ce qui se rattache au religieux ou au politique et ainsi les militants de l'éducation populaire deviennent des professionnels desquels on exige la neutralité. D'après Lebon (2018, p.7)³⁹, « Le métier d'animateur correspond alors à un capital qui a, sur le marché du travail, une valeur qui transcende l'entreprise associative. Il relève de l'ensemble des métiers de l'enseignement, de la santé et du travail social qui se sont construits « dans un double processus de laïcisation et de professionnalisation, à partir d'une activité initialement exercée le plus souvent à titre bénévole » (Gadéa, 2013, p. 109).⁴⁰ »

A.2. L'hétérogénéité des diplômes

Toutefois, la reconnaissance des qualités professionnelles des animateurs est faible. Au fil des années, la dénomination des diplômes et leur contenu n'ont fait qu'évoluer. Pour se former en animation il n'y a pas de parcours déterminé et clair. En effet, au fil du temps ce sont développés, d'une part, les diplômes proposés par les grandes fédérations d'éducation populaire, devenues organismes de formation, et de l'autre, les diplômes universitaires.

Il y a eu notamment le Brevet d'état d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEP), créé par décret du 14 mars 1986 et désormais abrogé. Il a été succédé par le Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) qui forme à la direction des structures d'accueil collectif de mineurs, pouvant accueillir plus de 80 mineurs pendant plus de 80 jours par an et exerçant des activités concernant les loisirs tout public, l'animation sociale ou encore l'animation culturelle. Ce diplôme se décline en différents niveaux, du baccalauréat jusqu'au niveau master, voire même doctorat, en exerçant de la recherche à l'INJEP. En ce qui concerne les diplômes universitaires, il était possible de former à l'animation à travers le Diplôme universitaire

³⁹ LEBON F. (2018), Engagements professionnels et militants dans l'animation et l'éducation populaire, *Informations sociales* 196-197 : 93-100.

⁴⁰ GADEA C., (2013), « Les professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé et du travail social comme objet de recherche en sociologie des groupes professionnels », *Les professions intermédiaires. Des métiers d'interface au cœur de l'entreprise* : 101-120, Armand Colin, Paris.

de technologie (DUT) en carrières sociales, option animation socioculturelle, désormais remplacé par une Licence professionnelle intervention sociale, mention animation professionnelle, coordination et développement de projet pour l'action sociale, culturelle et socioculturelle. Tous ces diplômes sont reconnus par le ministère de la Jeunesse et des Sports et sont délivrés par l'Éducation nationale.

Par ailleurs, une des spécificités de la fonction d'animateur, est qu'on peut l'exercer également de manière non-professionnelle. En effet, des brevets d'animation mis en place dès 1973 ont été créés dans ce sens et existent encore aujourd'hui : le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs (BAFA) et le Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur en accueils collectifs de mineurs (BAFD).

Ainsi, dès les années 1970, les personnes travaillant dans l'animation ont comme obligation d'être formées. En ce qui concerne les pratiques, on passe de stages atypiques et novateurs qu'étaient les stages de réalisation à des formations professionnelles beaucoup plus classiques qui, en cours de route, ont perdu une partie d'un « riche patrimoine de techniques pédagogiques et d'expression », d'après Besse (2016, p.25), qu'offre l'éducation populaire.

Les pratiques de l'INJEP, qui évoluent à cette période, en sont une bonne illustration. D'après Richez (2009, p.32)⁴¹, à partir des années 1970, l'INJEP organise de nombreux stages de formations majoritairement spécialisés dans les pratiques artistiques au service de l'animation socio-culturelle (cinéma, théâtre, arts plastiques, musique, photographie...). Parallèlement, l'INJEP accueille d'autres stages de formation des cadres de jeunesse et de l'éducation populaire organisés par des fédérations agréées mais aussi des camps et des colonies de vacances.

D'après Richez (2009, p.32), l'institut se définit comme « centre de perfectionnement de haut niveau pour des animateurs de mouvements de jeunesse, d'associations d'éducation populaire, d'institutions socio-éducatives, pour des responsables ayant des fonctions de démultiplications culturelles et sociales (formations de formateurs socio-culturels, élus de collectivités locales et régionales), pour des spécialistes dans certaines techniques d'animation. »

De plus, l'INJEP développe les Cahiers de l'animation qui vont publier cinq cents articles à travers cinquante sept numéros. Illustrant quinze ans d'histoire de l'éducation populaire, ce sera une revue

⁴¹ RICHEZ J. (2009), L'INJEP et l'éducation populaire, dans toutes leurs histoires, *Vie sociale* 4 : 19-45.

de référence pour les professionnels de la jeunesse et les militants de l'éducation populaire. Geneviève Poujol, rédactrice en chef entre 1977 et 1986, deviendra une figure phare de l'éducation populaire.

D'après Lebon (1987, p.85)⁴², les ambitions de cette revue est qu'elle « entend tout d'abord faire honneur à l'animation. Plus particulièrement (...) à ceux qui œuvrent sur le chantier des pratiques socio-culturelles et qui contribuent, du même acte, à l'éducation continue des jeunes et des adultes, dans le temps hors travail, et au développement culturel et social. »

A.3. L'entrée dans le secteur social

En se professionnalisant, l'éducation populaire se voit rattacher au social et on compte désormais l'animation comme relevant du travail social. En effet, l'animation peut aisément être considérée comme tel car c'est une activité qui « recherche l'harmonisation de la vie sociale et favorise la participation des personnes et des groupes au processus de développement de la société. Elle sous-entend une sorte de double promotion, personnelle et collective, transformiste, et fondée sur la collaboration d'équipes volontaires et de professionnels, du secteur public comme du secteur privé » (Trichaud, 1976, p. 36).⁴³

Cette professionnalisation des associations d'éducation populaire, corrélée à son institutionnalisation progressive, lui a donné un enjeu économique et elles font ainsi partie intégrante de l'Economie Sociale (ES) à cette époque. En effet, l'ES regroupe un ensemble de structures (associations, coopératives et fondations) qui visent à concilier des valeurs communes : l'utilité sociale, la gouvernance démocratique, la solidarité et la performance économique à travers un ancrage local en lien avec les besoins du territoire. Cela donne une légitimité encore plus grande aux associations d'éducation populaire dans leurs actions mais renforce également le cadre institutionnel dans lequel les associations d'éducation populaire évoluent. Encore aujourd'hui les associations d'éducation populaire sont intégrées à l'ES devenue l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Cette professionnalisation de l'éducation populaire lui donne une plus grande reconnaissance et légitimité et participe grandement à son processus d'institutionnalisation. Ainsi, la

⁴² LEBON F. (1987), *Des intellectuels sécants ? Enquête sur les auteurs des Cahiers de l'animation (1972-1987)*, *op. cit.*

⁴³ TRICHAUD L. (1976), *L'animation et les hommes*, Paris.

professionnalisation a permis de faire émerger un nouveau concept professionnel : l'animation. Ancrée dans le secteur associatif, cette professionnalisation au fil du temps pose un nouveau défi : comment allier le travail salarié au travail bénévole ?

B) Travail salarié et bénévolat

Avec la professionnalisation du secteur, il devient plus complexe d'allier le travail des salariés et le travail des bénévoles, dont les intérêts divergent mais pourtant attachés à la même cause. Par ailleurs, il est intéressant de comprendre que le statut d'animateur fait l'objet d'une dérogation dans le code du travail à travers un statut qui allie subtilement le travail salarié au travail bénévole.

L'implication des bénévoles vient d'une volonté individuelle due à des déterminants individuels et collectifs. C'est généralement relié à son propre vécu, son histoire, son milieu social et les besoins identitaires que l'individu cherche à combler. À travers le bénévolat, une personne peut y voir un accomplissement de soi. Mais cela peut être motivé par d'autres facteurs comme le bénéfice pour son parcours professionnel ou l'occupation de son temps par exemple pour des personnes retraitées. Les bénévoles ont comme caractéristique d'être choisis en fonction de leurs compétences alors que les salariés le sont pour leurs qualifications. Les bénévoles ont une liberté d'action, ils peuvent agir librement. Ce qui sépare les salariés des bénévoles est le contrat de travail. Les contraintes budgétaires des associations font que le travail bénévole peut parfois remplacer de vrais emplois. La frontière entre le bénévolat et le travail rémunéré est donc mince. Toutefois, il est difficile de fixer un cadre à des bénévoles car c'est contraire à leur liberté et de ce fait, certaines tâches ne peuvent pas être confiées à des bénévoles. Leur fonction est utilitariste et leur plus-value n'est pas prise en compte dans le PIB.

Toutefois, Prouteau (2002)⁴⁴ démontre qu'il existe une « économie du bénévolat » qui contribue à la richesse d'un pays. Il va même jusqu'à utiliser le terme « d'entreprise associative » car selon lui, les associations peuvent être comparables aux entreprises classiques car elles contribuent tout elles aussi à l'économie nationale. Selon Besse (2016, p.29)⁴⁵, il s'agit donc de « travailler à la reconnaissance des acteurs associatifs (bénévoles, volontaires ou salariés) comme des travailleurs,

⁴⁴ PROUTEAU L. (2002), Le bénévolat sous le regard des économistes , *Revue française des affaires sociales* 4 : 117-134.

⁴⁵ BESSE L. & all. (2016), L'éducation populaire, *Savoirs* 42 : 11-49.

malgré le « voile de la citoyenneté » (Simonet, 2008)⁴⁶ qui les présente avant tout comme « engagés ». »

La spécificité des associations est l'alliance du bénévolat avec le salariat. Le lien entre les deux se fait à travers la négociation. Les bénévoles ont généralement une plus grande proximité avec les bénéficiaires, les salariés eux doivent justifier leur activité. Pour qu'il y ait une bonne synergie entre les salariés et les bénévoles, il faut certes encadrer les bénévoles avec des horaires, des orientations mais aussi leur laisser une grande liberté pour leur épanouissement. Le manque de coordination entre les salariés et les bénévoles peut entraîner des conflits avec des salariés qui pensent que les bénévoles sont moins qualifiés qu'eux, c'est une manière de justifier leur emploi. La difficulté peut également être de mener une lutte syndicale pour les salariés, gouvernés par un Conseil d'administration et un bureau composé de bénévoles, dont les réalités et les besoins peuvent différer. L'objectif commun doit permettre de surpasser cela et d'unifier.

Le secteur de l'animation est particulier car il existe un statut intermédiaire entre le bénévolat et le salariat. Comme nous avons pu le voir, les travailleurs de l'animation se scindent en deux catégories : ceux qui sont professionnels, et ont suivi une formation dans ce sens, et ceux qui sont non-professionnels, formés à travers le BAFA ou le BAFD.

Cette spécificité a des conséquences ambiguës sur le secteur de l'animation car d'un côté elle dessert la profession d'animateur « professionnel » et sa reconnaissance, de l'autre, elle permet l'exercice d'activités qui ne pourraient se réaliser financièrement si les animateurs étaient tous des animateurs professionnels. Une dérogation du code du travail est accordée pour embaucher ces animateurs non-professionnels sous le statut de volontaire et les payer à moindre coût, notamment pour les colonies de vacances et les centres de loisirs pendant les vacances. C'est une délimitation brouillée entre le travail et le bénévolat. En effet, « le BAFA est à la fois une formation nécessaire à des jeunes bénévoles pour encadrer des colonies de vacances et un diplôme permettant à des personnes dépourvues de qualifications d'accéder au marché de l'emploi précaire de l'animation de loisirs. » (Besse, 2016, p.25).

Par ailleurs, le BAFA est une formation dite « non-professionnelle » très spécifique car ces formations sont proposées par les fédérations d'éducation populaire et sont payantes. Elle se décompose en deux stages théoriques payants et un stage dans un organisme d'animation. De ce

⁴⁶ SIMONET, M. (2008), Derrière le voile de la citoyenneté, les usages politiques du volontariat en France et aux États-Unis, *Les Mondes du Travail* 5 : 53-65.

fait, c'est tout de même une formation qui peut être considérée comme professionnalisante, bien que beaucoup plus légère que les formations d'animateurs professionnels. L'autre particularité est que cette formation est encadrée par d'autres animateurs, certains professionnels et d'autres non-professionnels (ayant toutefois le BAFA ou le BAFD), ce qui n'est pas le cas des formations professionnelles qui sont encadrées entièrement par des animateurs professionnels. C'est encore une fois une spécificité qui floute la frontière entre l'animation professionnelle et non-professionnelle.

En réalité, cette frontière n'est pas bien définie car cela donne une plus grande flexibilité aux associations et leur permet à la fois d'embaucher des salariés avec un vrai contrat professionnel et leur offrant une reconnaissance de leurs qualifications, et à la fois de compléter leurs équipes si besoin par des animateurs dits « non-professionnels », qu'il est possible de payer à moindre coût. Cette flexibilité, comme nous avons pu le voir, dessert dans un sens la profession d'animateur, de l'autre elle permet une pérennité économique du secteur liée à la flexibilité d'embauche.

Les animateurs non-professionnels sont généralement rémunérés à moindre coût, sur une base d'un salaire journalier, peu important le nombre d'heures travaillées, qui peut varier entre trente et soixante-dix euros net par jour. Ce statut est précaire car il ne donne pas de droits égaux à ceux des salariés mais contraint à des missions et des horaires spécifiques. Par ailleurs, comme la base de salaire est journalière, le nombre d'heures travaillées par jour et par semaine n'est aucunement limité et est bien souvent considérable. Ces animateurs « non-professionnels », dits occasionnels, sont bien souvent embauchés sur les périodes de vacances scolaires où les équipes d'animation ont besoin de renforts. Les associations d'éducation populaire peuvent également faire appel à eux pour d'autres missions temporaires comme par exemple des événements ponctuels ou les formations BAFA.

On peut prendre l'exemple concret des Francas, fédération nationale agréée comme organisme de formations, qui propose des formations BAFA encadrées à la fois par certains de leurs salariés, complétés par des animateurs non-professionnels. Les Francas ont d'ailleurs une spécificité qui leur est propre : c'est la seule fédération en France qui fait appel à des animateurs non-professionnels pour encadrer leurs formations sous un statut de bénévolat. Cela demande un investissement considérable et le constat a été fait depuis 2020 qu'il devient très difficile de motiver des animateurs non-professionnels en tant que bénévoles car ce sont des stages prenants, sur plusieurs jours (six à huit jours) et cela précarise les animateurs non-professionnels. Ainsi, la fédération des Francas a décidé depuis peu de rémunérer de manière journalière leurs formateurs non-professionnels.

On peut ainsi constater que pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire, se joue un jeu subtil pour allier le bénévolat, le salariat et l'animation non-professionnelle (volontariat) dans ces associations. Le rôle de chacun n'est pas défini de façon rigide et ne cesse de s'adapter. D'après Lebon (2018, p.94)⁴⁷, les animateurs héritent d'une responsabilité sociale, politique et éducative : « Les animateurs qu'ils soient volontaires ou professionnels ont une responsabilité sociale et politique. Ils engagent un projet de société par le choix des actions et des méthodes qu'ils mettent en œuvre » (Ceméa, 2012, p. 36)⁴⁸

Le recours à des bénévoles et des animateurs non-professionnels et les dérogations du droit du travail ne peuvent pas être justifiés uniquement par des contraintes économiques. Selon Besse (2016, pp. 29-30), il faut ajouter à cela la notion de don de soi et la volonté d'un parcours d'engagement durable. « En d'autres termes, l'éducation populaire, confrontée au peu d'urgence apparente de ses missions (par comparaison avec d'autres missions, médicales ou sociales), doit insister sur son ambition d'agir sur les dispositions politiques de ses acteurs et de ses publics ; mais ce faisant, elle place très haut (ou peut-être très à gauche) la barre quand il s'agit de justifier d'utiliser peu ou prou les salariés comme variables d'ajustement. » L'engagement bénévole et le volontariat sont défendus comme permettant aux jeunes de s'engager. « Le rôle important du monde associatif dans l'espace professionnel de l'animation et de l'éducation populaire se traduit ainsi par l'engagement et la mobilisation plus ou moins importante de bénévoles et la place centrale de l'engagement militant. » (Lebon, 2018, p.95)

Du fait de la professionnalisation du secteur qui a engendré la création de statuts flous entre bénévolat et salariat, on peut se demander si l'engagement militant, qui a façonné l'histoire de l'éducation populaire, n'est pas ici utilisé comme prétexte pour justifier l'embauche sous un statut précaire. Le constat est que les pratiques professionnelles se sont solidifiées et le cadre des associations d'éducation populaire est plus rigide. La liberté d'action s'est restreinte et des valeurs historiques se sont perdues en route comme celle de la pédagogie de la démocratie. On peut donc se demander qu'elle est la place du militantisme à partir des années 1970 ?

⁴⁷ LEBON F. (2018), Engagements professionnels et militants dans l'animation et l'éducation populaire, *Informations sociales* 196-197 : 93-100.

⁴⁸ CEMEA (2012), *L'éducation populaire au cœur des métiers de l'animation*, Rapport d'activité, Assemblée générale.

C) Le militantisme à l'épreuve de la professionnalisation

Depuis ses débuts, l'éducation populaire se caractérise par des mouvements populaires et en particulier des mouvements de jeunesse qui ont des revendications fortes comme l'émancipation du peuple et la démocratie. Ainsi, un fort militantisme imprègne l'éducation populaire et les acteurs qui s'y réfèrent. Sawicki et Siméant (2009)⁴⁹ entendent par engagement militant « toute forme de participation durable à une action collective visant la défense ou la promotion d'une cause ».

La professionnalisation du champ a engendré la construction d'un cadre plus rigide, des pratiques plus banalisées et des règles plus précises ; et ainsi placer le concept nouveau d'« animation dans la continuité historique de l'éducation populaire ; et sans doute en changer le sens » (De Rosa, 2018, p.17)⁵⁰. Financer des formations pour les cadres de l'éducation populaire amoindrit le recrutement de bénévoles aux postes de cadres et ainsi leur participation, plus utopique, au sens collectif et à la vie associative.

Parallèlement, le ministère Jeunesse et Sports en charge des questions de l'éducation populaire voit, d'après Pujol (2000, p.14)⁵¹, « les administrateurs-militants remplacés par des jeunes inspecteurs de la Jeunesse et des Sports recrutés sur concours et aux ambitions de carrière légitimes pour des fonctionnaires de catégorie A. » Contrairement à leurs prédécesseurs, ils n'ont pas de considération particulière pour le projet de l'éducation populaire, leur fonction est essentiellement de faire appliquer les règles. Ainsi, selon Pujol (2000, p.14), ces changements, vont contribuer à diminuer les forces militantes des associations d'éducation populaire au profit d'un renforcement du caractère institutionnel.

Toutefois, les animateurs professionnels, à côté des animateurs bénévoles, revendiquent leur professionnalisme militant, bien que complexe. En effet, ayant un statut de salariés, bon nombre d'entre eux se syndicalisent. Chaque animateur porte donc peu ou prou une double casquette : celle de militant syndical et celle de militant associatif. Cette position ambivalente va desservir le militantisme associatif. « En effet, la revendication syndicale déstabilise l'adhésion individuelle et concrète du militant au projet social ou culturel de son association ou de la structure dans laquelle il

⁴⁹ SAWICKI F. et SIMEANT J. (2009), Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français, *Sociologie du travail* 51 : 97-125.

⁵⁰ DE ROSA P. (2018), *Clés pour l'éducation populaire*, Conseil scientifique des Francas.

⁵¹ POUJOUL G. (2000), *Éducation populaire : le tournant des années 70*, L'Harmattan/Injep, Paris.

oeuvre. (...) De plus, la fragilité économique de l'association - devenue rapidement « l'entreprise » dans le langage de quelques syndicats - comme ses options idéologiques ou ses idéaux freinent la demande statutaire et la négociation salariale des animateurs. Et cela d'autant plus que ses dirigeants - bénévoles qui gèrent un budget largement subventionné - ne sont pas préparés à une telle négociation et que la législation dans ce domaine est quasi inexistante. » Poujol (2000, pp. 113-114).

Une des publications des Cahiers de l'Animation par l'INJEP en 1978 illustre bien cette tension : « Le métier d'animateur. Entre la tâche professionnelle et l'action militante : l'animation et les animateurs d'aujourd'hui. » (Poujol, 1978)⁵². Le titre est évocateur de cette ambivalence entre le militantisme et la professionnalisation du secteur.

Toutefois, quotidiennement, le travail des animateurs est bel et bien imprégné de valeurs militantes. Tout d'abord, la norme de l'engagement social et éducatif est dispensée dans les formations d'animateurs. De plus, chaque association d'éducation populaire a sa propre charte avec les valeurs qu'elle défend et veut mettre en avant dans ses activités.

Ainsi, la fonction quotidienne d'animateur participe à l'intérêt général et l'utilité sociale. Découlant l'histoire de l'éducation populaire, « les animateurs interagissent au nom du peuple et promeuvent une forme d'éducation en dehors de l'école pour favoriser cette reconnaissance d'autrui. » (Lebon, 2018, p.96)⁵³. Leurs activités s'intègrent dans les valeurs que veulent transmettre leurs associations à travers des thèmes comme l'égalité, la citoyenneté, la laïcité, l'accès aux loisirs... « Leur travail relationnel se concrétise dans des projets visant à mobiliser et faire « bouger les choses », promouvoir la mixité et le lien social, favoriser l'autonomie et de nouvelles formes d'apprentissage, en particulier par le jeu. Initiateurs de pédagogies actives, les animateurs valorisent les ressources de leur public et impulsent des logiques participatives et de prise de responsabilité. » (Lebon, 2018, p.96)

À travers l'animation, les associations d'éducation populaire continuent donc leurs activités militantes, bien que différemment qu'avant et de façon plus contrainte. Les animateurs exercent une forme de militantisme à travers un engagement pour autrui. Plus qu'être partisans d'une cause, ils

⁵² POUJOL G. (1978), *Le Métier d'animateur : entre la tâche professionnelle et l'action militante : l'animation et les animateurs d'aujourd'hui*, Edition Privat : 216, Toulouse.

⁵³ LEBON F. (2018), Engagements professionnels et militants dans l'animation et l'éducation populaire, *Informations sociales* 196-197 : 93-100.

sont, quotidiennement, évocateurs de valeurs rattachées à l'éducation populaire. Ainsi, bien que le concept ait perdu en route de sa richesse, selon Braunstein (2016, p.67)⁵⁴, « il convient de ne pas mésestimer l'action de professionnels ultra-précarisés, souvent placés en première ligne. »

D'après Poujol (2000, p.89), à la fin des années soixante-dix, l'action associative va être valorisée et le projet de l'association va prendre le pas sur le projet d'animation. Pour la première fois, les associations d'éducation populaire vont prendre une place dans le débat politique à l'échelle locale. En effet, pendant les élections municipales de 1971 à 1977, sur des listes de gauche, seront présents des militants associatifs de l'éducation populaire et un nombre important va être élu.

C'est un pas vers une plus grande légitimité du travail associatif et cela donne du pouvoir à ces élus pour faire évoluer les choses dans un sens favorable aux associations. Toutefois, « le projet associatif en mettant au premier plan, le contenant : l'Association, supposée comme bonne en soi, relèguera au second plan le contenu : l'action de l'association et ses buts. Il en résultera un discours répétitif de justification adressée à l'Etat plus qu'aux militants et encore moins à ceux qui seraient susceptibles de s'associer à un projet collectif. » (Poujol, 2000, p.89).

Les associations d'éducation populaire sont bel et bien, à partir de cette époque, dépendantes de l'Etat au travers notamment d'une administration rigide et d'un financement contraignant. Elles ont perdu une partie de leur capacité d'initiative, ce qui amène des militants et des chercheurs à se questionner sur ce qu'est l'éducation populaire.

Pour conclure cette deuxième partie, à cette période, l'institutionnalisation s'illustre à travers la construction d'un cadre administratif, la reconnaissance dans l'appareil juridique et la construction d'un lien tangible avec l'Etat. C'est un nouveau partenariat entre les associations d'éducation populaire et l'Etat qui s'instaure. L'Etat investit dans des aménagements culturels et sportifs, crée un fond spécifique pour soutenir l'éducation populaire (FONJEP) ainsi qu'une législation spécifique, d'une part ; les associations s'ouvrent à de nouvelles négociations sur les questions sociales et de la jeunesse et acceptent la sous-traitance de leurs services, d'autre part.

⁵⁴ BRAUNSTEIN M. (2016), Éducation populaire : quelles formes prend-elle au xxie siècle ?, *Nectart 3* : 64-70.

À cette période, un effet de l'institutionnalisation est la professionnalisation du secteur, et avec lui l'apparition du concept d'animation. Cela entraîne une solidification des pratiques et il sera de plus en plus compliqué d'allier le travail salarié au travail bénévole. Cela va faire émerger le paradoxe entre « la volonté d'améliorer les techniques et de se constituer comme savoir et, de l'autre, le refus de la formule et de la règle prescriptive et universellement valable. » (Vennin, 2017, p. 73)⁵⁵. Ainsi, l'éducation populaire connaît de grands changements à partir des années 1960 et le militantisme historique de ce secteur se transforme car la capacité d'initiative des associations d'éducation populaire est désormais restreinte.

Cela ne va faire que s'accroître à la fin des Trente Glorieuses, avec le renforcement des difficultés sociales, dans un contexte économique néo-libéral où l'Etat va renforcer sa stratégie de décentralisation. L'action publique a besoin d'opérateurs et de professionnels pour prendre en charge les questions sociales. Cela amène les associations d'éducation populaire à s'inscrire progressivement dans des dispositifs et des politiques publiques néo-libérales. Le contexte politique et économique influe donc grandement sur l'institutionnalisation de ces associations. Ainsi, par conséquent, ayant un lien de plus en plus fort avec l'Etat, notamment financier, l'évolution de leur fonction va conduire les associations d'éducation populaire à s'éloigner de leur projet politique émancipateur.

⁵⁵ VENNIN L. (2017), *Historiciser les pratiques pédagogiques d'éducation populaire*, *Agora débats/jeunesses* 76 : 65-78.

Partie 3 - La libéralisation de l'économie et le néo-libéralisme

La fin des Trente Glorieuses marque l'appui de l'Etat envers l'économie libérale et son intégration dans les politiques publiques. Pour les associations d'éducation populaire, et même les associations en général, cela est lourd de conséquences. Les associations, très sensibles aux politiques publiques, vont devoir composer avec une nouvelle façon de procéder, imposée par l'Etat. L'institutionnalisation de ces associations les enferme dans un rôle de prestataires de services. De plus, la rationalisation toujours plus forte s'immisce dans l'organisation du travail associatif et l'évaluation de sa valeur.

I- Les politiques publiques néo-libérales impactant les associations

Dans la continuité des années 60, le partenariat avec l'Etat va progressivement pérenniser le rôle des associations d'éducation populaire comme opératrices de l'Etat à travers la décentralisation et la mise en place de dispositifs contraignants.

A) Mouvement de décentralisation des 1980's et fonction médiatrice des associations

À partir des années 80, avec les nouvelles difficultés sociales, l'éducation populaire s'investit pour pallier aux manquements de l'Etat. Parallèlement, le mouvement de décentralisation va mettre en place des dispositifs plus contraignants pour ces associations qui jouent un rôle d'opérateur toujours plus marqué. Cette stratégie politique va contribuer à gommer l'importance de l'éducation populaire et ses spécificités politiques. Les associations d'éducation populaire vont désormais être institutionnalisées comme opératrices des collectivités territoriales.

A.1. La politique de décentralisation

En 1981, sous le premier mandat de François Mitterrand, l'idéologie dominante favorise le culturel au profit du socio-culturel. Les espoirs des associations d'éducation populaire d'abolir la scission entre le culturel et le socio-culturel ne sont pas satisfaits avec le nouveau ministre de la culture Jacques Land, pourtant de gauche. Il va se concentrer sur la propulsion de l'artiste, puis, plus tard, sur le rayonnement de la France à l'échelle internationale, en faisant construire, par exemple, la Pyramide du Louvre, les colonnes de Buren... Les problèmes sociaux et le chômage ne faisant que

s'amplifier, cette stratégie politique est résumée par Ritaine (1983)⁵⁶ comme « La culture c'est ce qui sert à empêcher l'énonciation du conflit social ». Ainsi, les projets du ministère de la Culture perdurent comme étant prioritaires alors que le ministère Jeunesse et Sports se retrouve « condamné à terme par la décentralisation. » (Poujol, 2000, p.18)⁵⁷

La décentralisation, mise en place en 1982, complexifie l'action des fédérations d'éducation populaire. En effet, si avant elles négociaient pour que leurs problèmes soient réglés de façon globale et homogène avec l'administration Jeunesse et Sports à l'échelle nationale, la décentralisation ramène la gestion des problématiques à l'échelle locale au niveau des municipalités ou des conseils généraux, voire régionaux. La décentralisation est surtout le reflet du désengagement de l'Etat central, ce qui déstabilise les fédérations d'éducation populaire. Elle consiste à la mise en concurrence des territoires sur le modèle des entreprises, c'est-à-dire la mise en concurrence des associations. Le financement par un système de subventions permet de faire accepter aux associations les bons « mots » en échange de quoi les collectivités donnent de l'argent. C'est une manière d'instrumentaliser les associations.

À partir des années soixante-dix, les subventions se transforment de plus en plus en commandes des collectivités territoriales, la part de l'argent privé dans le budget des associations s'est vue augmenter. « L'idéologie libérale a repris le dessus et le désengagement de l'Etat est un fait bien admis dans l'opinion publique qui a aujourd'hui complètement modifié son système de pensée. Le fait semble désormais admis que l'Etat ne peut et ne doit suffire à tout, à l'encontre d'un principe qui avait mis deux siècles à se faire admettre parce qu'il représentait un progrès social. » (Poujol, 2000, pp.17-18)

Jean-Michel Belorgey résume la problématique : « La vérité est que ce n'est pas seulement à propos des organisations syndicales que l'on peut parler d'étreinte mortelle du premier (ou des deux) septennat de Mitterrand et plus largement du gouvernement de Gauche. Les ambiguïtés et les déchirements politiques qui ont accompagné l'avènement tant attendu, les redonnes en matière de culture et de formation qu'a imposées la décentralisation d'abord à la révision de la stratégie ensuite, tant au Ministère de la Culture, qu'à celui de l'Education nationale, ou de Jeunesse et Sports, mais aussi le désengagement des collectivités et le renvoi du soin d'assurer le financement de nombre d'activités d'irrigation du tissu social au marché... Tous ces éléments ont pris par

⁵⁶ RITAINE E. (1983), *Les stratégies de la culture*, Presses de Sciences Po.

⁵⁷ POUJOUL G. (2000), *Éducation populaire : le tournant des années 70*, L'Harmattan/Injep, Paris.

surprise, d'une certaine manière le front renversé, la plupart des mouvements de l'Éducation populaire ». (in Poujol, 2000, pp.18-19)

L'éducation populaire, déjà un concept désuet à cette époque, se voit encore plus fragilisé par la décentralisation. Toutefois, en 1998, il y aura une relance de son concept et une réaffirmation de ses valeurs. En effet, la ministre de la Jeunesse et des Sports Marie-Georges Buffet lance l'« offre publique de réflexion » (OPR). Cela se traduit par des rencontres entre 1998 et 2001 sur l'avenir de l'éducation populaire avec les acteurs du secteur. Des groupes de travail ont permis de réhabiliter le concept d'éducation populaire et de la redéfinir comme « le travail de la culture dans la transformation sociale, politique et économique » (Besse & all., 2016, p.33)⁵⁸. Ainsi, les militants de l'éducation populaire se reconnaissent dans cette approche et l'éducation des adultes est un sujet remis au goût du jour, et non plus seulement l'éducation des enfants et des jeunes. La démocratie participative est aussi une problématique abordée. Il ressort de ces OPR que le contenu politique de l'éducation populaire est hétérogène, mais dont l'élément commun est d'être antilibéral et anticapitaliste.

Dans l'énergie de ces rencontres se mettront en place différentes choses. En 1998 se forme l'Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne (ATTAC) qui illustre une initiative de l'éducation populaire à destination de l'éducation politique des jeunes adultes. De plus, se forme notamment la SCOP Le Pavé en 2007, dissoute en 2014 face à la pression de l'enthousiasme qu'elle suscitera. À travers elle, c'est la création des conférences gesticulées, « une forme scénique mélangeant du savoir froid sur un sujet, et notamment de la radicalité, les histoires de vie des conférenciers-gesticulants par rapport à ce sujet, de l'humour et de l'auto-dérision, et un atterrissage politique (ce qu'on peut faire pour agir sur ce sujet) »⁵⁹. Cette pratique est restée dans l'éducation populaire aujourd'hui.

Ainsi, à partir de 1998, quelques initiatives relanceront le projet global et historique de l'éducation populaire en s'éloignant franchement de l'encadrement culturel de la jeunesse. « L'Éducation populaire est ici une éducation des adultes, délivrée des contraintes spécifiques (juridiques, techniques et éthiques) de l'encadrement des enfants et des jeunes, et tournée vers la construction

⁵⁸ BESSE L. & all. (2016), L'éducation populaire, *Savoirs* 42 : 11-49.

⁵⁹ « Conférences gesticulées », SCOP LE PAVE, [en ligne] <http://www.scoplepave.org/conferences-gesticulees>. Consulté le 18/03/20.

d'une alternative politique au néolibéralisme et au pouvoir des marchés financiers. » (Besse & all., 2016, p.32).

Toutefois, bien que le concept soit en partie réhabilité, cela ne suffit pas pour faire évoluer globalement les pratiques associatives prisonnières d'un modèle économique néo-libéral et d'un fonctionnement basé sur des financements publics.

A.2. Les associations d'éducation populaire en tant que prestataires de services

Le partenariat déjà instauré précédemment entre l'Etat et les associations d'éducation populaire va se renforcer. Assurant des missions d'intérêt général, cela leur permet d'obtenir des moyens pour fonctionner et une certaine reconnaissance. Toutefois, leur instrumentalisation par les pouvoirs publics s'accroît. En effet, les structures associatives sont fortement encadrées (locaux, publics, encadrements professionnels) et on attend une rationalisation de leurs actions et de leurs moyens ainsi que de l'innovation et de la modernisation. En échange, les associations reçoivent des subventions plus ou moins stables du secteur public. « À la coexistence entre public et privé se substitue, progressivement, une association du privé au service public mis à égalité tandis que les administrations centrales s'en tiennent à des fonctions d'administration globale, qu'on appellerait aujourd'hui de « régulation » (aménagement de l'offre, répartition des ressources et contrôle). » (Lafore, 2010, p.66)⁶⁰

Avec les problèmes sociaux, engendrés par le contexte économique néo-libéral, le potentiel associatif est devenu essentiel pour améliorer la prise en charge, là où l'Etat ne serait pas en capacité de le faire et encore moins d'innover. « À cet égard, la capacité d'innovation dont font preuve les promoteurs privés fait du cadre associatif l'instrument le plus productif en termes de formes nouvelles d'intervention. » (Lafore, 2010, p.67). On peut prendre l'exemple de l'insertion professionnelle, un concept né de l'innovation associative, soutenu par la suite par les pouvoirs publics, y voyant un intérêt social et une réponse, bien que partielle, aux problématiques du chômage et d'isolement.

La décentralisation permet de gérer l'action des associations à l'échelle locale. En effet, les associations, quelle que soit leur taille, s'organisent elles-mêmes à cette échelle, ce qui facilite largement la mise en oeuvre des politiques, confiées aux collectivités territoriales. « Les

⁶⁰ LAFORE R. (2010), Le rôle des associations dans la mise en oeuvre des politiques d'action sociale, *Informations sociales* 162 : 64-71.

associations sont, en quelque sorte, le second pilier de la décentralisation, une sorte de « décentralisation fonctionnelle ». » (Lafore, 2010, p.67). Ayant une grande capacité d'adaptation pour répondre aux besoins, les associations d'éducation populaire tissent spontanément des liens de coopération avec les collectivités territoriales.

Ces associations sont quasiment passées d'associations privées à un service public. En effet, elles ont un rôle d'opératrices en tant que gestionnaires de structures et productives de services, bien souvent commandés par les collectivités territoriales qui leur accordent des financements dans l'idée de répondre à leur propre politique d'action sociale. En somme, elles sont reconnues en tant que professionnelles, bénéficient d'un cadre juridique et de financements publics, ce qui les institutionnalisent fortement. Le revers de médaille de cette existence dans la sphère publique est leur instrumentalisation au profit des politiques publiques. Avec la décentralisation, « la tutelle locale, renforcée par les textes centraux, s'est substituée à la tutelle étatique. » (Lafore, 2010, p.68). Ainsi, pour faire exister leurs projets, les associations d'éducation populaire doivent se tourner vers les élus locaux, non comme médiateurs mais plus comme financeurs à convaincre.

Cette situation est très contradictoire pour les associations. En effet, leur fonction de médiatrice est censée leur laisser la liberté de mettre en oeuvre leurs propres orientations politiques et ainsi de représenter la société civile dans sa pluralité et répondre aux besoins exprimés par celle-ci. Cette place contradictoire entre les pouvoirs publics et la société civile met les associations dans une position de tension. « L'association doit satisfaire à ces deux nécessités pourtant formellement contradictoires : d'une part, se façonner comme un instrument de la politique d'action sociale de façon à s'intégrer dans le cadre défini par la puissance publique, ce qui passe par la mise en conformité de ses activités avec des obligations, laquelle conditionne en retour sa reconnaissance, ses financements et donc sa survie ; d'autre part, exprimer et mettre en forme les attentes de la société en procédant, sur le mode affinitaire, à une intégration de « demandes » spécifiques tant du point de vue de leur nature que de leur forme. » (Lafore, 2010, p.69)

Le salarié d'association prend ainsi une position d'opérateur pour les collectivités territoriales et se place comme intermédiaire entre le public et les institutions. La légitimité des professionnels peut donc être remise en question, notamment sur le fait que les logiques institutionnelles ne prennent pas le pas sur les logiques professionnelles. La tension entre le politique et le professionnel fait donc partie intégrante du quotidien des salariés des associations. L'un « tirant sa légitimité de la

volonté populaire, » l'autre, « tirant la sienne de sa déontologie, de sa connaissance et de son expérience des problématiques sociales et des publics fragilisés. » (Kertudo et Vanoni, 2014)⁶¹.

Ainsi, depuis une trentaine d'années, on note des changements institutionnels : la décentralisation s'est accentuée et avec elle la privatisation et la libéralisation de certains services. Cela a pour conséquences une mutation des formes d'intervention de l'Etat sous le principe de sa « modernisation ». Ainsi, les rôles, bien que déjà complexes mais toutefois définis, entre les intervenants associatifs et les institutions de références sont remis en cause. L'idéologie néo-libérale dominante précarise la place des associations en les mettant en concurrence dans des logiques d'entreprises classiques : le financement des appels à projet par les collectivités territoriales remplaçant le financement par subvention en est l'illustration concrète.

B) Les appels à projet et la mise en concurrence

« Depuis 1970, les finalités du projet de société ne sont plus d'aller vers plus d'égalité et de solidarité mais de faire le maximum de profits pour le profit. » (Boulègue, 2011, p.226)⁶². La libéralisation de l'économie se diffuse à travers l'Europe et est adoptée par l'Etat. D'après Boulègue (2011, p.226), les aides sociales sont désormais considérées comme des « obstacles à la libre concurrence, à la fluidité du marché et des échanges. ». Dans cette optique, l'Etat veut de plus en plus rationaliser le secteur associatif. Les associations, dépendantes financièrement de l'Etat, sont très sensibles aux politiques publiques. Elles doivent d'ailleurs faire face à un nouveau défi avec l'arrivée des quasi-marchés, c'est-à-dire l'apparition de marchés publics. Cela correspond au Nouveau Management Public qui introduit le marchand dans les institutions publiques. C'est dans cette optique que sont mis en place les financements par appels à projet.

Les appels à projet obligent les associations à s'adapter aux attentes que les collectivités déterminent si elles veulent obtenir un financement pour leurs projets. Cela les empêche d'agir selon leurs propres objectifs. Ce fonctionnement met en péril la pérennité des structures associatives sur le long terme et a pour conséquence d'augmenter les difficultés pour répondre aux besoins des usagers. C'est aussi de cette manière que se renforce la concurrence entre les structures associatives, et ainsi les rapproche à une logique d'entreprise et d'un fonctionnement marchand. Elles sont mises

⁶¹ KERTUDO P., VANONI D. (2014), Politiques sociales, action sociale, travail social : revue de questions pour une prospective, *Recherche sociale* 211 : 6-23.

⁶² BOULEGUE M. (2011), Demain, quelles politiques sociales ?, *Vie sociale* 4 : 221-242.

sur le même pied d'égalité que les entreprises lucratives alors qu'elles n'ont ni les mêmes contraintes ni la même organisation.

Le concept de méthodologie de projet fait son apparition en marketing dans les années quatre-vingts. À travers ce nouveau concept on peut marchandiser la société car on critique ceux qui n'ont pas de projet : projet pour avoir des droits, projet de réinsertion, projet d'école (qui permet de les mettre en concurrence), projet de naissance, etc.

Ainsi, au lieu de recevoir une subvention de fonctionnement, qui donne une certaine liberté, les associations d'éducation populaire doivent désormais proposer un projet qui a un début et une fin et qui doit être évalué positivement par les pouvoirs publics, notamment pour pouvoir monter d'autres projets. Ainsi, les professionnels passent parfois plus de la moitié de leur temps de travail à monter des projets, en somme fabrique une marchandise, un produit. Cela met directement en concurrence les associations et les différents projets pour obtenir des subventions. C'est la concrétisation d'un marché du social. Ainsi, l'utilisateur des services associatifs devient un client. La notion de gratuité et à travers elle les principes de coopération et de solidarité, qui étaient pourtant à l'origine des initiatives associatives, sont remis en question et désormais critiqués par l'Etat comme mettant à mal les dynamiques collectives.

Ces associations, face à cette situation, revendiquent d'autres manières de faire pour protéger leurs pratiques et les services qu'elles rendent à leurs usagers. Tout d'abord, en ce qui concerne les projets destinés à la jeunesse, ils ne devraient en aucun cas rentrer dans le secteur lucratif. La jeunesse construit la société de demain, l'éducation n'est pas une marchandise. Il paraît tout à fait nécessaire que l'Etat, à travers les collectivités territoriales, investisse en faveur de la jeunesse en partenariat avec les associations d'éducation populaire. C'est un investissement essentiel pour construire la société et lui garantir une stabilité future. Ainsi, les subventions publiques sont nécessaires pour atteindre ces objectifs d'intérêt collectif. Cela donne, selon Blin & all. (2009, p. 132)⁶³, « la sécurité aux mouvements et fédérations inscrits dans la promotion sociale des personnes, des groupes et des territoires. La subvention publique est une forme de reconnaissance de la capacité des organismes concernés, pour la mobilisation des habitants et leur capacité à mieux être des « haut-parleurs » de la vie quotidienne. »

⁶³ BLIN J. et all. (2009), *Éducation populaire et transformation sociale*, *Vie sociale* 4 : 123-136.

Les appels à projet sont donc contraires à cet équilibre car ils « bloquent les possibilités d'innovation, les expérimentations salutaires et nient l'originalité des organismes inscrits dans l'économie sociale en renforçant les concurrences dominatrices. Ces pratiques sont une soumission au modèle libéral. » (Blin & all., 2009, p.132).

D'après Boulègue (2011, p.235), bien que ce fonctionnement augmente les risques d'être instrumentalisé par les pouvoirs publics et le marché, les associations savent se réinventer pour tirer un avantage de cette situation : elles « conçoivent de nouvelles pratiques, des partenariats inédits, publics et privés avec des entreprises des secteurs lucratifs et non lucratifs. Elles initient des organisations en réseau qui accompagnent, en souplesse, sur le terrain, les tensions d'une société, en gestation d'elle-même. » En somme, les habitudes d'avant évoluent et on constate une connexion entre le secteur lucratif et le secteur non lucratif, ainsi qu'avec les services publics. Le rôle de l'Etat serait ici de reprendre sa place de régulateur pour ne pas que le secteur associatif en pâtisse fortement. La régulation peut être pensée sous la forme classique de l'Etat-providence mais il y a également d'autres manières de réguler qui peuvent être imaginées. Par exemple des régulations plus ascendantes, portées par la société civile.

Dans le domaine de l'animation, les besoins ne sont pas en phase avec le fonctionnement des appels à projet. Pour que l'animation puisse continuer de fonctionner et remplir son rôle d'intérêt général, le secteur a besoin notamment qu'on soutienne et qu'on reconnaisse mieux les jeunes animateurs volontaires qui animent les colonies de vacances et les centres de loisirs. Cela peut être fait concrètement par une meilleure reconnaissance du BAFA et du BAFD. En ce qui concerne les différentes formations à l'animation, elles seraient plus accessibles si elles étaient gratuites ou quasi-gratuites en fonction des moyens, comme les formations proposées dans le public. Cela permettrait de soutenir le secteur de l'animation, de faciliter l'engagement des jeunes dans ce secteur et ainsi de participer au développement social et culturel à l'échelle locale.

Par ailleurs, les salariés de l'éducation populaire souffrent eux aussi de leur mise en concurrence selon deux facteurs. « Le renforcement considérable des fonctions d'ingénierie et de management assurées par des diplômés de l'université » et « la multiplication des fonctions et des opérateurs développant une action sociale sans en avoir la professionnalité : médiateurs, chefs de projet et agents de développement de la politique de la ville, bénévoles, etc. » (Kertudo, 2014). Le marché du travail dans le domaine associatif s'ouvre à des profils hétérogènes ce qui engendre, selon Kertudo (2014), un « phénomène de déprofessionnalisation du secteur, marquée par une concurrence entre

les professions « labellisées » - construites autour d'une déontologie et d'un cadre référentiel - et les autres types de qualification. »

Ainsi, selon De Rosa (2018, p.18)⁶⁴, sur le même principe que le travail social, l'institutionnalisation de l'éducation populaire lui a permis la reconnaissance du bien fondé de son travail mais en subordonnant les financements à des changements d'objectifs. En effet, depuis les Trente Glorieuses, l'Etat rationalise ses choix budgétaires et le principe des appels à projet répond à cette attente. De cette manière, les associations sont obligées de s'adapter aux attentes que les collectivités déterminent pour chaque appel à projet si elles veulent obtenir un financement pour leurs projets. C'est une manière de les instrumentaliser et qui les empêche d'agir selon leurs propres objectifs. C'est aussi un moyen de les mettre en concurrence entre elles.

Cette nouvelle manière d'instrumentaliser les associations pour répondre aux intérêts de l'Etat répond à la politique de rationalisation budgétaire, c'est-à-dire que chaque investissement doit être rentable et répondre à un besoin. Cela s'inscrit dans les politiques publiques néo-libérales et leur manière de concevoir la valeur. Ainsi, la valeur créée par les associations est reconnue mais elle doit être justifiée et répondre à des critères spécifiques définis par l'Etat.

⁶⁴ DE ROSA P. (2018), *Clés pour l'éducation populaire*, Conseil scientifique des Francas.

II- Le concept de valeur et de performance

Le concept de la valeur est subjectif car il se définit de manière plurielle. Par exemple, la valeur du travail peut être définie par la construction du prix autour des coûts de production. L'offre et la demande engendrent une variation de prix autour du prix moyen qui est le prix de production. Ici, la valeur est égale au prix. Toutefois, la valeur peut également être définie par un ensemble de caractéristiques qui ne concernent pas le prix. Par exemple, il est difficile de calculer le prix d'un service non-marchand. Ainsi, sa valeur ne doit pas se réduire à son prix mais à un ensemble de caractéristiques comme par exemple sa valeur sociale ou écologique. Les associations, s'adaptant au concept de la valeur dictée par l'Etat, perdent une partie de la reconnaissance de la valeur qu'elles génèrent.

A) Le calcul de la valeur à travers l'évaluation et la comptabilité

Le calcul de la valeur, dictée par les politiques publiques néo-libérales, est permis grâce aux outils de l'évaluation et de la comptabilité.

L'évaluation est un moyen de rendre des comptes à la société civile et aux politiques sur la mise en oeuvre d'un projet et les résultats obtenus. L'évaluation contribue ainsi à rationaliser la prise de décision publique dans le sens du soutien aux projets les plus performants. En ce sens, les associations sont contraintes par l'évaluation et les résultats de celle-ci, qui peuvent influencer le financement de projets futurs. L'évaluation amène également un travail de gestion qui a pris de l'importance dans le temps de travail des salariés.

« L'évaluation, sous différentes formes appropriées, est susceptible de servir, selon les cas, à la connaissance et à la veille des besoins et des demandes, à l'amélioration des pratiques et des processus, à l'appréciation des résultats et de leurs impacts, au compte rendu démocratique de l'affectation et de l'usage des ressources publiques, à la construction et au suivi des projets institutionnels et des politiques sociales de solidarité elles-mêmes. » (Mordohay, 2011, p.33)⁶⁵

L'évaluation des organisations est centrale pour répondre aux exigences de transparence et de démocratie, que ce soit dans l'organisation elle-même ou dans la société civile. Même le secteur social, notamment depuis la loi du 11 février 2005, a l'obligation d'être évalué car, d'après Bouquet

⁶⁵ MORDOHAY F. (2011), Comment naissent les politiques sociales ? De quoi s'agit-il ?, *Vie sociale* 4 : 27-33.

(2009, p.33)⁶⁶, « ces acteurs fondent leur engagement social au sein de la société civile, au service et en faveur des usagers, sur un certain nombre de principes, de références éthiques, philosophiques ou politiques qui les situent clairement comme étant préoccupés par la qualité et la pertinence de leurs actions. »

Les associations sont en lien direct avec la société civile, de plus en plus exigeante auprès d'elles. « L'évaluation a pour objectif un mode de régulation démocratique et social qui donne toute sa place à « l'usager-citoyen ». » (Bouquet, 2009, p.32). De ce fait, l'évaluation des associations est nécessaire mais il reste encore à débattre des critères d'évaluation les plus pertinents. En effet, traditionnellement dans l'économie capitaliste, le critère principal d'évaluation des organisations est leur rentabilité, notamment leur rentabilité financière. D'après le site Cap Concours.fr⁶⁷, « La rentabilité financière est le rapport entre le revenu conservé par le propriétaire de l'entreprise (profits réalisés après paiement des intérêts sur les emprunts) et les fonds propres engagés dans la production. La différence entre rentabilité économique et rentabilité financière est liée à l'effet de levier de l'endettement. »

Les associations ont essayé de pallier aux « dommages » sociaux et écologiques provoqués par l'économie capitaliste dont le critère de rentabilité prime sur tous les autres aspects. Elles répondent à des besoins qui ne sont satisfaits ni par l'Etat ni par les entreprises traditionnelles. Le critère financier comme critère principal est à l'opposé des valeurs qu'elles défendent car elles s'attellent notamment à répondre à des besoins qui sont délaissés car ils ne sont pas rentables financièrement. Ainsi, le critère de rentabilité financière est incohérent pour le secteur associatif.

Le lien entre la performance et l'évaluation des associations est également à relever, notamment l'orientation qu'on lui donne aujourd'hui. « Dans le domaine de la gestion, la performance est le résultat ultime de l'ensemble des efforts d'une entreprise ou d'une organisation. Ces efforts consistent à faire les bonnes choses, de la bonne façon, rapidement, au bon moment, au moindre coût, pour produire les bons résultats répondant aux besoins et aux attentes des clients et plus

⁶⁶ BOUQUET B. (2011), Du sens de l'évaluation dans le travail social, *Informations sociales* 152 : 32-39.

⁶⁷ « Lexique d'économie, finance et comptabilité », CAP CONCOURS, [en ligne] <https://www.cap-concours.fr/administratif/preparation-aux-epreuves/mise-a-niveau-et-entrainement/lexique-d-economie-finance-et-comptabilite-ECOSEHISGEO/R-rentabilite-sex310>. Consulté le 24/04/20.

généralement des parties prenantes de l'entreprise et atteindre les objectifs fixés par l'organisation.
» (Dubreuil, 2011, p.81)⁶⁸

Pour les associations, la notion de performance économique n'est pas pertinente. En effet, ce sont des organisations non marchandes qui fonctionnent en grande partie grâce aux subventions et aux financements externes. Toutefois, ce sont des services nécessaires et essentiels pour la société, leur valeur est humaine et non financière. Bien qu'en matière d'évaluation la dimension qualitative soit encore préférée à la dimension quantitative, la priorité est mise sur l'effectivité, c'est-à-dire « fait-on ce qu'on déclare faire ou ce qu'on nous demande de faire ? ». (Dubreuil, 2011, p.82)

La maîtrise des dépenses est justifiée. On ne peut pas soutenir une action de manière illimitée sans la perspective de répondre à un besoin car cela se ferait au détriment d'autres besoins et mettrait en péril le système. Toutefois, nous sommes désormais dans une rationalisation des choix budgétaires qui « assimile l'existence de personnes à la production de biens, l'utilité sociale à la performance économique » (Dubreuil, 2011, p.84). Cela peut être remis en question comme une dérive qui ne servirait pas en premier lieu l'intérêt général.

« En moins d'une décennie, le discours des pouvoirs publics a progressivement muté : de « l'utilité sociale » énoncée dans l'article 5 de la loi du 2 janvier 2002, vers une exigence d'efficacité identifiable de l'action sociale et, plus étroitement, de l'acte professionnel, efficacité en soi justifiée mais peu à peu recouverte par la notion d'efficience. (...) Mais on assiste à un glissement progressif vers un but informulé. L'instauration de la tarification à l'acte montre aujourd'hui que la mesure de l'efficience vise une homogénéisation des moyens alloués par les pouvoirs publics à un type d'action auprès d'un type de public - espérons - le, toutes conditions égales par ailleurs. » (Dubreuil, 2011, p.86).

Cette logique se rapproche de celle des entreprises qui n'est pas adaptée aux associations car celles-ci se fondent sur la valeur de solidarité au profit de l'intérêt général, garant de la démocratie. Si l'utilisateur se voit considéré comme un client, dans la logique d'une société marchandise, les inégalités persistent et se creusent, ce qui est le but contraire aux organisations associatives.

L'Etat est avant tout guidé par la maîtrise de ses dépenses, un souci justifié mais qui met en péril les initiatives de la société civile pour répondre aux besoins des personnes défavorisées. L'enjeu de la société ne repose pas seulement sur l'alliance entre l'action publique et l'économie mais également

⁶⁸ DUBREUIL B. (2011), L'utilité sociale ne relève pas de la performance, *Vie sociale* 4 : 77-93.

sur les initiatives de la société civile, à travers notamment le secteur associatif. « C'est vrai, aujourd'hui plus que jamais, alors que l'État reprend à son compte le paradigme du néo-libéralisme pour imposer à l'action publique les notions de concurrence et de performance. » (Dubreuil, 2011, p.91).

En somme, la nécessité d'une rationalité maîtrisée n'est pas à remettre en question. Toutefois, poussée à l'extrême elle engendre des effets néfastes sur la société comme notamment la souffrance au travail et la dégradation de la qualité des services.

Par ailleurs, la performance et la valeur des actions associatives sont également reconnues à travers la comptabilité. Toutefois, ces systèmes comptables ne rendent pas compte de la richesse réellement produite en particulier pour le non-marchand. Ils ont été créés après la guerre pour valoriser la reconstruction et la modernisation ; la situation est bien différente aujourd'hui. En effet, pour notre survie et notre bien-être c'est désormais la question écologique et sociale qui prime. La comptabilité telle qu'elle est élaborée actuellement traite des éléments de nuisance comme positivement et à l'inverse des activités utiles et vitales n'apparaissent pas car elles ne peuvent pas se traduire en termes monétaires. La constitution sociale et écologique du secteur associatif est donc invisible à travers ce système. Ainsi, aujourd'hui il devient prioritaire de revoir la notion de bénéfice au profit de bienfait pour l'humain et la nature car la valeur ajoutée n'a pas de vraie valeur si elle est destructrice au niveau écologique ou humain. Il faut donc identifier également les méfaits d'une autre manière pour nous protéger. Les indicateurs comptables ont besoin d'être revus dans ce sens.

Ainsi, il faut admettre la pluralité des formes de valeurs en optant pour une analyse d'économie politique, pour comprendre les effets des actions des associations. L'institutionnalisation de calcul de leur valeur tel qu'il est aujourd'hui ne rend donc pas compte de la valeur réelle que créent ces associations et notamment de la valeur de leurs actions politiques.

Par ailleurs, le calcul de la valeur et la recherche de performance induite à travers l'évaluation a fait évoluer l'organisation du travail dans le secteur associatif.

B) Une administration pesante et une nouvelle organisation du travail

Dans leur rôle d'opératrices, les associations doivent gérer un encadrement de leurs activités et des réglementations lourdes dictées par la puissance publique et qui ne cessent de croître dans un objectif de rationalisation et d'efficacité des politiques publiques. Le cadre administratif est très contraignant et gourmand en temps de travail. L'organisation des tâches évolue et le management également. La rationalisation et la performance deviennent les facteurs directeurs pour la survie des associations. Ainsi, elles ont moins de temps pour réfléchir et développer leurs actions politiques.

Le processus d'institutionnalisation des associations d'éducation populaire, qui s'est fortement opéré ces dernières dizaines d'années à travers l'homogénéisation et l'amplification des réglementations, engendre la contrainte, selon Vennin (2017, pp.74-75)⁶⁹, de « ne pas créer de structures ni inventer de supports administratifs qui trahissent les idées pédagogiques du mouvement. Ce qui n'est pas sans impacter les pédagogies et les actions mises en place par des militants soucieux d'échapper aux mécanismes de conditionnement et aux contraintes du milieu. » La gestion administrative d'une association d'éducation populaire n'est pas neutre, l'enjeu est de ne pas rentrer dans un modèle rigide, dicté par la bureaucratie, ce qui éloignerait l'association de ses objectifs premiers comme ne pas avoir une hiérarchie centralisée et être en relation constante avec son environnement. L'objectif de ces associations est donc de préserver un modèle administratif permettant une gestion souple, et ainsi de pouvoir s'adapter plus facilement aux besoins locaux.

La mise en place de la décentralisation et le fonctionnement des appels à projet sont notamment responsables d'une administration exigeante. Les associations d'éducation populaire ont donc dû modifier leurs comportements, notamment en essayant de s'arranger avec les règles. Cela signifie plus concrètement que lors des rapports d'activités, exigés par les financeurs, ces associations doivent mettre en valeur leurs actions pour qu'elles répondent parfaitement aux demandes, quitte à exagérer ou à se vanter. Ce n'est pas un passage très agréable pour bon nombre de travailleurs mais il est désormais indispensable pour espérer obtenir d'autres financements futurs.

Ainsi, l'administration lourde et les moyens restreints ont pour conséquence de limiter la souplesse des structures associatives. De plus, cela amène des nouvelles notions de gestion du temps de manière plus « productive », ce qui complique la mise en place d'un climat démocratique et participatif. « Les temps de l'usager, du professionnel et de l'institution se croisent et les

⁶⁹ VENNIN L. (2017), *Historiciser les pratiques pédagogiques d'éducation populaire, Agora débats/jeunesses* 76 : 65-78.

temporalités se durcissent à l'intérieur de chacun de ces groupes. Une tension s'exprime entre temps idéal professionnel et temps social réel, entre le temps des tâches administratives et le temps consacré à l'intervention professionnelle elle-même, entre les contraintes temporelles de l'institution et le temps des usagers, entre le temps contraignant des législations et l'évolution temporelle des situations sociales. Il y a de plus en plus « captation » du temps humain. » (Bouquet, 2011, p.182)⁷⁰. (cf. annexe 2)

Les nouvelles logiques d'entreprises imposées aux associations, à travers les politiques néolibérales, entraînent une diminution de l'autonomie des associations dans leurs actions. Cela engendre une division plus précise des tâches, entre les actions sur le terrain et les tâches administratives, de plus en plus gourmandes en temps. Le risque est, d'après Kertudo et all. (2014, p.13)⁷¹ l'« appauvrissement de leurs tâches désormais plus circonscrites / restreintes, mais aussi de remise en question de la légitimité de leur action. »

Par ailleurs, cette administration de plus en plus prenante a fait évoluer l'organisation du travail dans le secteur associatif. Selon le modèle capitaliste, l'organisation du travail résulte de la rationalisation du travail, prenant deux formes différentes : la rationalité industrielle, le modèle dominant avec une division du travail poussée, des standards et le contrôle par l'évaluation, ou la rationalité professionnelle, avec des méthodes et des routines pour gagner du temps, économiser des efforts et capitaliser ses expériences pour être le plus efficace possible mais où le salarié garde l'exercice du jugement et une relative liberté de décision.

Aujourd'hui, on observe un glissement de la rationalité professionnelle à la rationalité industrielle, notamment à travers le nouveau modèle *Lean*. Inventé par l'ingénieur Taïchi Ohno dans les années 90, ce modèle a pour ambition une amélioration continue, une excellence opérationnelle et la qualité. L'objectif est un management participatif pour améliorer la performance avec la chasse aux temps morts. On décortique le travail, on le quantifie et on implique les salariés dans des groupes de travail. Cela a pour conséquence une accélération du rythme de travail et des problèmes sur la santé. Les salariés peuvent se sentir en insécurité, dévalorisés et incompetents. Actuellement, ce nouveau mode d'organisation s'utilise même en gestion associative alors qu'il est très mal adapté à l'originalité et aux finalités des associations. L'objectif est de faire gagner l'idée d'une concurrence

⁷⁰ BOUQUET B. (2011), Le temps et les temporalités à défendre dans les politiques sociales et l'intervention sociale, *Vie sociale* 4 : 175-183.

⁷¹ KERTUDO P., VANONI D. (2014), Politiques sociales, action sociale, travail social : revue de questions pour une prospective, *Recherche sociale* 211 : 6-23.

là où il n'y en a pas, même dans les services publics, on nomme cela la « shadow competition ». La finalité est notamment de réduire les dépenses publiques.

D'après Mordohay (2011, p.30)⁷², pour ce qui est des professionnels, les « logiques de performances » priment désormais sur « celles qui privilégiaient antérieurement les compétences, rendant compte et induisant un glissement du plus collectif (l'ancienneté et la qualification des professionnels), vers le plus individuel (le mérite professionnel lié aux résultats atteints). »

Ces évolutions standardisent les pratiques de travail des salariés en mettant au coeur de la relation entre le travailleur et l'utilisateur les principes de rationalisation et de performance. Ainsi, dans le secteur associatif, les travailleurs ont parfois le sentiment d'être des distributeurs de services. D'après Kertudo et Vanoni (2014, p.15), « ce glissement de pratiques est ressenti par les travailleurs sociaux comme une forme d'instrumentalisation de leur travail par les élus ou les responsables des dispositifs, au détriment de l'utilisateur, dont l'écoute devient secondaire, et le projet soumis aux lois des dispositifs et de la rationalité gestionnaire de ces derniers. En outre, il constitue une atteinte à la professionnalité des travailleurs sociaux qui se trouvent pris dans des contradictions entre le temps prescrit par les dirigeants et le temps réel nécessaire aux interventions. La généralisation des procédures, des démarches d'évaluation internes et externes qui deviennent des outils de travail standards entre en tension avec l'esprit d'initiative et la capacité à s'ajuster à la singularité des situations individuelles. »

L'institutionnalisation de ces associations a donc transformé l'organisation des structures et accru la professionnalisation. Les tâches des salariés associatifs se sont multipliées. En plus de leurs missions de services sociaux, ils sont désormais représentant « auprès des pouvoirs publics et de l'administration, signent les conventions de délégation de service public et pourvoient de l'assistance technique et juridique à leurs adhérents. » (Viguié, 2008, p.158).⁷³ C'est le principe d'un management par projets où les salariés deviennent des « chefs de projets » ou « chargés de missions ».

L'organisation du travail découle donc de la professionnalisation et l'institutionnalisation des associations d'éducation populaire. Cela met en tension les professionnels qui recherchent la

⁷² MORDOHAY F. (2011), Comment naissent les politiques sociales ? De quoi s'agit-il ?, *Vie sociale* 4 : 27-33.

⁷³ VIGUIER F. (2008), Pauvreté et exclusion : des nouvelles catégories de l'État social, *Regards croisés sur l'économie* 4 : 152-161.

légitimité de leurs actions tout en voulant préserver leur autonomie, c'est-à-dire que les contraintes gestionnaires ne prennent pas l'avantage sur l'autonomie de ces travailleurs. La décentralisation n'a fait qu'accroître cette tension. « En définitive, c'est la prégnance d'un modèle gestionnaire et sa soumission aux logiques managériales qui remettent en cause - d'aucuns diront fragilisent - l'exercice et la légitimité du travail social. » (Kertudo et Vanoni, 2014, p.20)

En somme, ces nouvelles contraintes brident le projet émancipateur propre aux associations d'éducation populaire. L'enjeu est ici de ne pas se laisser instrumentaliser et de reconfigurer ces temporalités notamment en combattant la fragmentation des tâches et du temps de travail. Il s'agit de critiquer cette fragmentation et de réinventer d'autres temporalités comme par exemple les temps de réflexion et de travail collectifs, notamment concernant le sens des actions menées. C'est aussi lutter pour faire accepter une certaine lenteur, notamment si elle est au service de la solidarité et de la citoyenneté.

Pour conclure cette partie, dans les années 80, ce sont ces associations qui vont alerter et s'investir face aux nouvelles difficultés sociales et économiques. L'Etat va donc s'appuyer sur elles pour pallier à ses manquements. L'action publique a eu besoin d'opérateurs et de professionnels pour prendre en charge les questions sociales et la relation entre l'Etat et les associations d'éducation populaire va progressivement se transformer en sous-traitance de services associatifs. Le cadre institutionnel va être renforcé à travers la mise en place de dispositifs contraignants au niveau administratif et financier, permis par la politique de décentralisation.

L'instrumentalisation des associations d'éducation populaire est rendue possible à travers le soutien financier proposé par l'Etat avec notamment les subventions accordées à travers les appels à projet. Cela va institutionnaliser plus fortement les associations d'éducation populaire et contribuer à gommer l'importance de l'éducation populaire et ses spécificités politiques. Ces associations vont désormais être institutionnalisées comme opératrices des collectivités territoriales.

Cette stratégie politique répond à la politique de rationalisation budgétaire et s'inscrit dans les politiques publiques néo-libérales et leur manière de concevoir la valeur. L'évaluation joue désormais un rôle essentiel car elle permet de rationaliser la prise de décision publique dans le sens du soutien aux projets les plus performants. En ce sens, les associations sont contraintes par l'évaluation et c'est un travail de gestion conséquent dans le temps de travail des salariés. Par conséquent, l'organisation et le management ont évolué dans ce sens et la notion de performance

devient un facteur essentiel pour ces associations. Elles ont donc moins de temps pour réfléchir et développer leurs actions politiques.

Bien que les associations prennent conscience de leur perte de liberté, le contexte économique et social difficile ne leur permet pas de s'émanciper de leur lien avec l'Etat, notamment en ce qui concerne le soutien financier.

Conclusion

À travers ce mémoire, nous avons pu analyser, à partir des années 30, les effets de l'institutionnalisation des associations d'éducation populaire ainsi que leur lien rapproché avec l'Etat. Nous avons pu démontrer que ces deux facteurs ont généré l'éloignement, au fil du temps, du projet politique émancipateur de ces associations.

Dans la première partie, nous avons démontré que l'institutionnalisation au fil du temps des associations d'éducation populaire les a fait rentrer dans un cadre juridique et administratif contraignant dans lequel un projet politique émancipateur est difficile à mener.

Nous avons expliqué que c'est à partir des années 30 que débute l'institutionnalisation des associations d'éducation populaire grâce aux nouvelles lois instaurées par le Front Populaire concernant les loisirs et le temps libre ainsi que le contexte politique favorisant l'intérêt de la société pour la jeunesse, ce qui a permis la reconnaissance et la construction d'une identité pour les associations d'éducation populaire œuvrant pour la jeunesse. Nous avons pu voir que cela s'illustre concrètement par le développement de nombreux mouvements d'éducation populaire en direction de l'enfance et de la jeunesse dont la tendance va être aux regroupements pour agir sur l'opinion publique. Parallèlement, c'est à cette période-là que l'Etat s'empare des questions des loisirs, de la jeunesse ou encore de l'éducation populaire à travers la création de secrétariats d'Etat spécifiques.

Dans une deuxième partie, nous avons pu voir que l'institutionnalisation se concrétise ensuite à travers la professionnalisation du secteur et la création du concept d'animation. Cette professionnalisation permet l'amélioration des techniques et la constitution de savoir. Toutefois, elle fait apparaître un nouveau paradoxe : l'homogénéisation des pratiques face au refus de la formule et de la règle, qui sont à l'encontre de la réalisation d'un projet politique émancipateur. Dans la même optique, il devient complexe d'allier le travail salarié au travail bénévole. Par ailleurs, la professionnalisation, corrélée à l'institutionnalisation progressive, a donné un enjeu économique aux associations d'éducation populaire. Elles font ainsi partie intégrante de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Nous avons étudié plus particulièrement le lien entre les associations d'éducation populaire et l'Etat, ainsi que l'impact de ses politiques publiques. Nous avons démontré que la relation tangible entre ces associations et l'Etat, a permis à l'Etat de les instrumentaliser au profit de son intérêt propre, ce qui les bride et les éloigne de leur projet politique émancipateur.

Dans une troisième partie, nous avons démontré les conséquences du processus d'institutionnalisation. Un nouveau partenariat s'est créé entre l'Etat et les associations d'éducation populaire. Il permet un nouveau dialogue et des négociations sur les questions sociales et de jeunesse. Cette relation avec l'Etat est désormais tangible à travers les dispositifs de soutien financier. En effet, l'Etat a saisi l'intérêt de sous-traiter les services de ces associations. Ce partenariat a progressivement transformé le rôle des associations d'éducation populaire comme opérateurs de l'Etat, notamment avec la décentralisation et la mise en place de dispositifs contraignants. Ainsi, la valeur créée par les associations est reconnue mais elle doit être justifiée et répondre à des critères spécifiques définis par l'Etat. Bien que les associations prennent conscience de leur perte de liberté, le contexte économique et social difficile ne leur permet pas de s'émanciper de leur lien avec l'Etat, notamment en ce qui concerne le soutien financier.

Pour conclure, le processus d'institutionnalisation des associations d'éducation populaire s'est initié car les associations d'éducation populaire avaient comme volonté d'acquérir une légitimité pour agir dans l'opinion publique. L'homogénéisation de leurs pratiques et la professionnalisation de leur secteur sont des effets de leur institutionnalisation, ce qui a rendu plus difficile la réalisation d'un projet politique émancipateur.

L'institutionnalisation s'illustre également à travers la construction d'un cadre administratif et la reconnaissance dans l'appareil juridique, elle s'inscrit donc dans un environnement au sein duquel l'Etat devient un acteur-clé.

Avec les difficultés économiques et sociales qui sont apparues depuis les Trente Glorieuses, l'action publique a eu besoin d'opérateurs et de professionnels pour prendre en charge les questions sociales. Une nouvelle relation s'est créée entre l'Etat et ces associations, qui s'est progressivement transformée en sous-traitance de services, ce qui a amené les associations d'éducation populaire à s'inscrire progressivement dans des dispositifs contraignants, notamment au niveau administratif et financier.

Ainsi, il en résulte qu'à travers leur institutionnalisation et la construction d'un lien de plus en plus fort avec l'Etat, l'évolution de leur fonction a conduit les associations d'éducation populaire à s'éloigner de leur projet politique émancipateur.

Ce processus d'institutionnalisation qui participe au fil du temps à l'éloignement du projet politique des associations peut se généraliser au milieu associatif en général. Historiquement, le statut

associatif reconnu par l'Etat en 1901 marque le début de l'institutionnalisation des associations en raison notamment du fait que l'Etat voulait être dissocié de l'Eglise. Il a en conséquence transféré les services rendus par l'Eglise aux associations.

Les associations ont gagné ainsi en reconnaissance et, particulièrement dans le milieu social, elles se sont également professionnalisées. La construction d'un cadre juridique et administratif a construit un lien tangible entre les associations et l'Etat. Lors des crises économiques, ce sont les associations qui ont donné l'alerte sur les conditions sociales. L'Etat a donc eu besoin des associations comme opératrices pour prendre en charge les questions sociales. Tout comme les associations d'éducation populaire, les associations du milieu social ont été sous-traitées par un Etat-Providence en déclin. De cette manière, leur liberté d'action est contrainte ainsi que leurs actes politiques.

Aujourd'hui, l'Etat veut de plus en plus rationaliser le secteur associatif. Cela s'illustre par exemple par l'évaluation rationnelle des structures d'insertion. Les associations, dépendant financièrement de l'Etat, sont très sensibles aux politiques publiques et à la concurrence.

Ainsi, l'institutionnalisation et le lien rapproché sont les causes de l'éloignement du projet politique des associations d'éducation populaire et ce phénomène peut se généraliser au milieu associatif dans sa globalité, et particulièrement pour les associations oeuvrant pour les questions sociales.

Nous nous sommes intéressés aux associations d'éducation populaire oeuvrant pour la jeunesse qui, comme nous l'avons démontré, sont institutionnalisées et ont un lien fort avec l'Etat. Toutefois, l'éducation populaire ne se résume pas seulement à cela. « À cette première acception s'ajoute un usage récent remontant au milieu des années 1990, ni administratif ni à proprement parler hérité : l'éducation populaire sert alors à désigner une nouvelle forme de rapport contestataire au politique qui passerait par la critique sociale mais sans recourir aux formes traditionnelles des luttes politiques (partis, coordinations) et qui mettrait l'accent sur des formes de prise de conscience et sur l'importance du combat culturel. » (BESSE & all., 2016, pp. 14-15)⁷⁴

En effet, d'autres mouvements d'éducation populaire, très éloignés des institutions et hors du secteur de l'animation, sont apparus ces dernières décennies. On peut prendre l'exemple de l'association ATTAC, une association d'éducation populaire qui milite pour la justice fiscale,

⁷⁴ BESSE L. & all. (2016), L'éducation populaire, *Savoirs* 42 : 11-49.

sociale et écologique mais aussi des mouvements comme « Nuit Debout » ou encore « Les Gilets Jaunes ».

Dans un contexte économique, social et écologique très préoccupant, bon nombre de citoyens ne croient plus en l'action politique comme seule solution pour améliorer le contexte actuel. Ainsi, ces mouvements revendiquent l'émancipation citoyenne et prônent la démocratie participative tout en ayant une volonté marquée de se détacher des institutions. « Ce nouvel usage s'accompagne de la naissance – ou renaissance – d'un secteur se préoccupant de l'éducation politique et civique des adultes, hors du champ des organisations politiques, même d'extrême gauche, retrouvant d'ailleurs ici une vieille tradition des mouvements se réclamant de l'éducation populaire : l'opposition entre *la* politique, qu'ils refusent, et *le* politique, qu'ils visent. » (BESSE & all., 2016, p.15)

On peut y voir là une nouvelle forme d'éducation populaire qui est en train de s'inventer et qui, pour l'instant, sachant qu'elle veut se détacher fermement des institutions, est en cours de construction. Ces mouvements veulent prendre le contre-pied du milieu associatif actuel qui n'est pas autonome et subi les contraintes de l'institutionnalisation.

Ainsi, comme nous avons étudié le processus d'institutionnalisation d'associations d'éducation populaire oeuvrant pour la jeunesse, il pourrait être intéressant d'étudier le mouvement opposé qui s'opère dans le contexte actuel, c'est-à-dire la désinstitutionnalisation marquée de certains mouvements d'éducation populaire ayant comme projet politique l'émancipation et la démocratie participative.

Bibliographie

// Ouvrages

- BOURDIEU P. (1997), *Méditations pascaliennes*, Points, Paris.
- BOURDIEU P. et PASSERON J. (1970), *La reproduction : Éléments d'une théorie du système d'enseignement*, Les Éditions de Minuit, Paris.
- CONDORCET (1791), *Cinq mémoires sur l'instruction publique*, Garnier-Flammarion, Paris.
- DE ROSA P. (2018), *Clés pour l'éducation populaire*, Conseil scientifique des Francas.
- GADEA C., (2013), « Les professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé et du travail social comme objet de recherche en sociologie des groupes professionnels », *Les professions intermédiaires. Des métiers d'interface au cœur de l'entreprise* : 101-120, Armand Colin, Paris.
- HOGGART R. (1957), *Une culture du pauvre*, Les Éditions de Minuit, Paris.
- LABOURIE R. (1978), *Les institutions socioculturelles*, Paris.
- LEBON F. (1987), *Des intellectuels sécants ? Enquête sur les auteurs des Cahiers de l'animation (1972-1987)*, op. cit.
- POUJOL G. (1978), *Le Métier d'animateur : entre la tâche professionnelle et l'action militante : l'animation et les animateurs d'aujourd'hui*, Edition Privat : 216, Toulouse.
- POUJOL G. (1980), *La généalogie du débat socioculturel-culturel*, Les Cahiers de l'animation 30 : 3-14.
- POUJOL G. (2000), *Éducation populaire : le tournant des années 70*, L'Harmattan/Injep, Paris.
- RITAINE E. (1983), *Les stratégies de la culture*, Presses de Sciences Po.
- WEBER M. (1922), *Economie et société*, Plon, Paris.

// Rapports

- CEMEA (2012), *L'éducation populaire au cœur des métiers de l'animation*, Rapport d'activité, Assemblée générale.

- Comité pour les relations nationales et internationales des associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (Cnajep) (2017), *L'Éducation populaire, une ressource au cœur des enjeux de société*.

// Articles

- ARNAUD L. (2018), Une éducation populaire 2.0 ?, *Nectart 7* : 50-57. [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-nectart-2018-2-page-50.htm>. Consulté le 21/04/20.
- BELLEGARDE P. (2003), Institutionnalisation, implication, restitution. Théorisation d'une pratique associative, *L'Homme & la Société* 147 : 95-114. [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-l-homme-et-la-societe-2003-1-page-95.htm>. Consulté le 24/04/2020.
- BESSE L. & all. (2016), L'éducation populaire, *Savoirs* 42 : 11-49. [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-savoirs-2016-3-page-11.htm>. Consulté le 19/04/20.
- BIHEL L. (2009), Par la culture et pour la liberté : l'éducation populaire, une résistance humaniste, *Vie sociale* 4 : 47-53. [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2009-4-page-47.htm>. Consulté le 16/04/20.
- BLIN J. et all. (2009), Éducation populaire et transformation sociale, *Vie sociale* 4 : 123-136. [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2009-4-page-123.htm>. Consulté le 12/04/20.
- BOULEGUE M. (2011), Demain, quelles politiques sociales ?, *Vie sociale* 4 : 221-242. [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2011-4-page-221.htm>. Consulté le 07/04/20.
- BOUQUET B. (2011), Le temps et les temporalités à défendre dans les politiques sociales et l'intervention sociale, *Vie sociale* 4 : 175-183. [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2011-4-page-175.htm>. Consulté le 20/04/20.
- BOUQUET B. (2011), Du sens de l'évaluation dans le travail social, *Informations sociales* 152 : 32-39. [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2009-2-page-32.htm>. Consulté le 12/06/20.
- BRAUNSTEIN M. (2016), Éducation populaire : quelles formes prend-elle au xxie siècle ?, *Nectart 3* : 64-70. [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-nectart-2016-2-page-64.htm>. Consulté le 18/04/20.

- DE MONTALEMBERT M. & LADSOUS J. (2009), Introduction, *Vie sociale* 4 : 7-9. [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2009-4-page-7.htm>. Consulté le 11/04/20.
- DUBREUIL B. (2011), L'utilité sociale ne relève pas de la performance, *Vie sociale* 4 : 77-93. [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2011-4-page-77.htm>. Consulté le 28/04/20.
- KERTUDO P., VANONI D. (2014), Politiques sociales, action sociale, travail social : revue de questions pour une prospective, *Recherche sociale* 211 : 6-23.
- LADSOUS J. (2009), Le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, *Vie sociale* 4 : 11-17. [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2009-4-page-11.htm>. Consulté le 30/04/20.
- LADSOUS J. (2009), Pour une éducation populaire d'aujourd'hui, *Vie sociale* 4 : 97-99. [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2009-4-page-97.htm>. Consulté le 16/04/20.
- LADSOUS J. (2011), De la dépendance à l'autonomie, *Vie sociale* 4 : 217-220. [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2011-4-page-217.htm>. Consulté le 27/04/20.
- LAFORE R. (2010), Le rôle des associations dans la mise en œuvre des politiques d'action sociale, *Informations sociales* 162 : 64-71. [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2010-6-page-64.htm>. Consulté le 22/04/20.
- LEBON F. (2018), Engagements professionnels et militants dans l'animation et l'éducation populaire, *Informations sociales* 196-197 : 93-100. [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2018-1-page-93.htm>. Consulté le 26/04/20.
- MORDOHAY F. (2011), Comment naissent les politiques sociales ? De quoi s'agit-il ?, *Vie sociale* 4 : 27-33. [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2011-4-page-27.htm>. Consulté le 30/04/20.
- POUJOL G. (2005), Éducation populaire : une histoire française, *Hermès, La Revue* 42 : 126-130. [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2005-2-page-126.htm>. Consulté le 14/04/20.
- PROUTEAU L. (2002), Le bénévolat sous le regard des économistes, *Revue française des affaires sociales* 4 : 117-134.

- RICHEZ J. (2009), L'INJEP et l'éducation populaire, dans toutes leurs histoires, *Vie sociale* 4 : 19-45. [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2009-4-page-19.htm>. Consulté le 18/04/20.
- RICHEZ J. (2011), L'éducation populaire à l'épreuve du service social : les rendez-vous manqués (1930-1950), *Agora débats/jeunesses* 58 : 55-72. [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2011-2-page-55.htm>. Consulté le 23/04/20.
- SAWICKI F. et SIMEANT J. (2009), Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français, *Sociologie du travail* 51 : 97-125.
- SIMONET, M. (2008), Derrière le voile de la citoyenneté, les usages politiques du volontariat en France et aux États-Unis, *Les Mondes du Travail* 5 : 53-65.
- VENNIN L. (2017), Historiciser les pratiques pédagogiques d'éducation populaire, *Agora débats/jeunesses* 76 : 65-78. [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2017-2-page-65.htm>. Consulté le 12/04/20.
- VIGUIER F. (2008), Pauvreté et exclusion : des nouvelles catégories de l'État social, *Regards croisés sur l'économie* 4 : 152-161. [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2008-2-page-152.htm>. Consulté le 15/05/20.

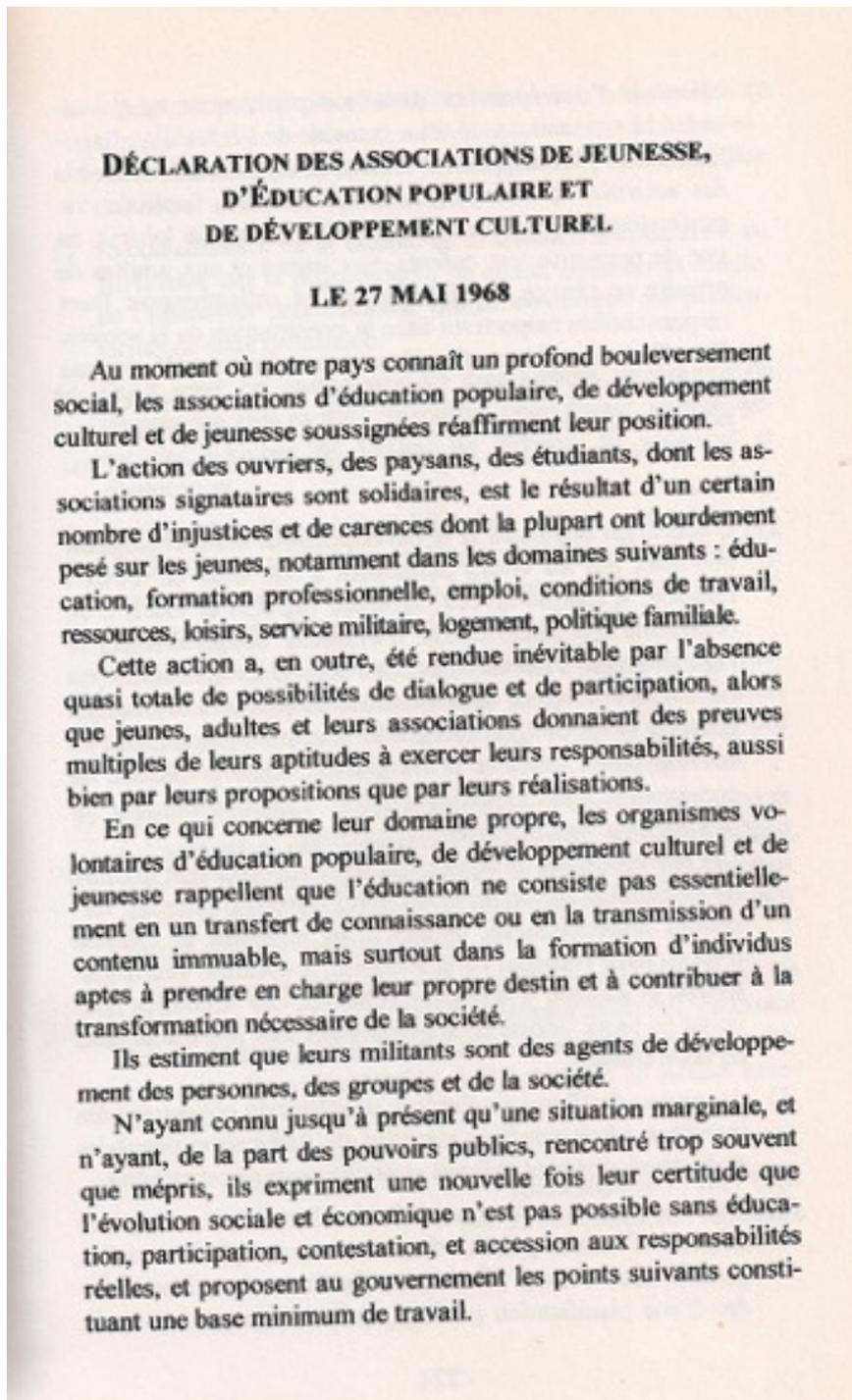
// Sites

- « Conférences gesticulées », SCOP LE PAVE, [en ligne] <http://www.scoplepave.org/conferences-gesticulees>. Consulté le 18/03/20.
- FRETTEL J. (2014), « Institutionnalisation », Encyclopædia Universalis [en ligne] <http://www.universalis.fr/encyclopedie/institutionnalisation/>. Consulté le 24/04/2020.
- JOUBREL H. (1944) « Des organisations de jeunesse forment une union patriotique », Le Monde.fr, [en ligne] https://www.lemonde.fr/archives/article/1944/12/29/des-organisations-de-jeunesse-forment-une-union-patriotique_1854369_1819218.html. Consulté le 01/07/2020.
- JOUBREL H. (1945) « L'organisation de la jeunesse », Le Monde.fr, [en ligne] https://www.lemonde.fr/archives/article/1945/10/30/l-organisation-de-la-jeunesse_1856895_1819218.html. Consulté le 01/07/2020.

- LEPAGE F. (2018), « Conférence gesticulée Interculture (1) », [en ligne] https://www.youtube.com/watch?v=06LB12rAP_0. Consulté le 17/04/20.
- « Lexique d'économie, finance et comptabilité », CAP CONCOURS, [en ligne] <https://www.cap-concours.fr/administratif/preparation-aux-epreuves/mise-a-niveau-et-entrainement/lexique-d-economie-finance-et-comptabilite-ECOSESHISGEO/R-rentabilite-sex310>. Consulté le 24/04/20.

Annexes

Annexe 1 : Déclaration des associations de jeunesse d'Éducation populaire et de développement culturel du 27 mai 1968



- 1) Nécessité d'une éducation globale et permanente, ce qui entraîne la reconnaissance d'un domaine de l'Éducation Populaire et du Développement Culturel, intéressant l'ensemble des activités de chacun (vie personnelle, vie familiale, vie professionnelle, vie sociale, vie politique, vie de loisirs), en vue de permettre aux enfants, aux jeunes et aux adultes de prendre en charge, individuellement et collectivement leurs responsabilités respectives dans la construction de la société. Cet effort est solidaire d'un Enseignement renouvelé, comme des Universités nouvelles ; il doit être fondé sur la participation de tous les citoyens. Cette participation s'exprime, plus particulièrement, dans et par les groupes et associations volontaires.
- 2) L'éducation populaire et le développement culturel exigeant que ceux qui les vivent participent à leur mise en œuvre : création, à chaque niveau, national, régional et local, d'un organisme spécifique chargé d'examiner obligatoirement et régulièrement, avec les Pouvoirs Publics, les questions éducatives et culturelles, de proposer en temps voulu la politique générale et les budgets relatifs à l'éducation populaire et au développement culturel et de garantir toute possibilité de contestation. Les associations régleront elles-mêmes leur représentation dans ces divers organismes.
Les problèmes qui se posent à la jeunesse débordent le cadre de l'éducation populaire et du développement culturel : formation professionnelle, emploi... Ils appellent la création d'un Conseil National de la Jeunesse, à vocation interministérielle et exigent, à différents échelons, des structures nouvelles de participation et de gestion, qui sont présentées dans un texte distinct.
- 3) Au niveau des Pouvoirs Publics, coordination obligatoire des instances administratives chargées de l'éducation populaire et du développement culturel sous une seule responsabilité.
- 4) Dans la mesure où les associations volontaires assurent une mission d'intérêt public, des conventions pluri-annuelles passées entre elles et l'État, sans discrimination, dans le cadre d'une planification générale, doivent leur assurer un fi-

nancement public, pour leur fonctionnement, la formation et la rémunération de leur personnel, la formation de leurs responsables bénévoles, et leurs investissements, sans préjudice des autres modes de financement.

- 5) Reconnaissance de la dignité de la fonction d'animateur, en particulier par la négociation d'un statut, novateur et souple, de l'animateur professionnel, qui tienne compte des particularités de cette profession.
- 6) Droit pour les animateurs au détachement temporaire de l'entreprise sans rupture de contrat, pour diriger, animer, gérer des activités de loisirs, de culture, de vacances et d'éducation.
- 7) Action des Pouvoirs Publics en faveur des activités d'éducation populaire et de développement culturel, qui doivent avoir priorité sur les activités commerciales, en particulier dans les domaines de l'information et des loisirs.
- 8) Reconnaissance de la nécessité de la participation des usagers et des associations éducatives compétentes dans l'étude du programme, de la conception et de la mise en place des installations socio-culturelles et de loisirs.
- 9) Participation des usagers à la gestion, à la programmation et à l'animation des institutions culturelles publiques. Droit pour les organisations volontaires, d'utiliser les moyens modernes d'information, sans que leur soient opposées des exigences commerciales et autres.
- 10) Les points précédents devront faire l'objet d'une loi-cadre de l'éducation populaire et du développement culturel, précisant les droits et les devoirs respectifs des associations volontaires et des Pouvoirs Publics et réglementant le secteur commercial.

Texte signé le 27 mai 1968
par 55 Associations Nationales

Annexe 2 : Les temporalités dans l'action sociale et les interventions sociales.

Temporalités	Caractéristiques	Effets problématiques, voire négatifs
Temporalités des Politiques	Spécificité du temps démocratique et aménagé comme ressource	Rythme électoral subi comme une contrainte Stratégie des élus comme carrière personnelle
Temporalités législatives	Temps d'annonce et de débat, avec recherche d'un consensus entre les deux assemblées temps d'application permettant la réalisation	- Temps conflictuel très long et échec de la procédure - grand recours aux ordonnances - de plus en plus de décrets (ex : environ 150 pour la loi HPS) entraînant un enlisement
Temporalités médiatiques	En temps continu. Réduction constante de la durée en instantanéité, information en temps réel	Le jeu du présent « urgence du dit en lieu et place de la temporalité du dire »
Temporalités procédurales	Codage et dispositifs précis, limités, séquentiels et de courte durée. Temps de la performance	Fragmentation, ne permettant pas une approche globale. Temporalité linéaire, simplifiée
Temporalités financières, budgétaires	Très concrètes. D'une part, l'annuité, et d'autre part celui des BS, DM et LFR	Difficultés financières et problèmes de survie pour les actions sociales nécessitant la durée. Mal dimensionnées
Temporalités de l'action sociale	À la fois faire face aux Urgence sociales événementielles et avoir des temporalités longues adaptées, des temporalités de projet, des temporalités d'anticipation	Temporalités de l'éphémère, de l'immédiateté ; évanescence du futur. Urgence instrumentale
Temporalités institutionnelles	Temporalités de l'action sociale quotidienne, temporalités organisationnelles et administratives	Temps dominant sur les pratiques professionnelles et les usagers
Temporalités Professionnelles	Temporalités sociopédagogiques en interaction entre les temporalités institutionnelles et celles des usagers. Temps d'accompagnement adéquats, temps courts associés au temps long	a-synchronie entre le temps des usagers, des publics et celui des professionnels.
Temporalités des usagers / citoyens	Le temps individuel, dimension de l'Être. Du temps en boucle au temps partagé et un futur réfléchi	- Un temps institutionnel vécu comme <i>moyen de discipline</i> - Paradoxe de l'utilisation du temps, un combat-temps

Source : BOUQUET B. (2011), Le temps et les temporalités à défendre dans les politiques sociales et l'intervention sociale, *Vie sociale* 4 : 180.

Résumé

L'impact de l'institutionnalisation des associations d'éducation populaire

Ce mémoire est la démonstration que le concept d'éducation populaire a évolué au fil du temps autour d'un processus : son institutionnalisation, des années 1930 jusqu'à aujourd'hui. On analyse la manière dont ce processus a impacté les associations d'éducation populaire. Il se décompose en trois périodes. À partir de 1930, le contexte de l'entre-deux guerres et l'après-guerre a porté une attention particulière à la jeunesse. Ainsi de nombreux mouvements se sont développés et leur reconnaissance auprès de la société civile et de l'Etat est la première étape de leur institutionnalisation. Par la suite, l'Etat, à partir des années 1960, a favorisé la professionnalisation du secteur de l'éducation populaire et construit un cadre administratif pour adapter le travail de ces associations à ses besoins. C'est la deuxième étape qui donne une légitimité à l'éducation populaire. La troisième période, après les Trente Glorieuses, marque l'influence des politiques néo-libérales et la mise en place de la décentralisation comme facteurs de changement pour ces associations. Elles se retrouvent mises en concurrence entre elles, piégées par le financement par appels à projet et la rationalisation qui s'imisce dans leurs structures. En somme, les cadres institutionnels, qui dans un premier temps ont été bénéfiques pour acquérir une légitimité et une reconnaissance, tendent à s'appropriier, circonscrire et donc limiter l'objet politique premier de ces associations. Le résultat est la perte d'une partie de la liberté d'action.

The impact of the institutionalization of associations of popular education in France

This master thesis is the demonstration that the concept of popular education has evolved over time around a process : its institutionalization, from the 1930s until today. It analyzes how this process has impacted associations of popular education. It breaks down into three periods. From 1930 onwards, the context of the interwar and post-war period paid particular attention to youth. Thus, many movements have been developed and their recognition with civil society and the State is the first step in their institutionalization. Subsequently, from the 1960s onwards, the French State promoted the professionalization of the popular education sector and built an administrative framework to adapt the work of these associations to its needs. This second step gives legitimacy to popular education. The third period, after the Glorious Thirty, marks the influence of neo-liberal policies and the establishment of decentralization as factors of change for these associations. They find themselves in competition with each other, trapped by call-for-project funding and rationalization which intrudes into their structures. In short, institutional frameworks, which at first were beneficial in acquiring legitimacy and recognition, tend to appropriate, circumscribe and thus limit the primary political purpose of these associations. The result is the loss of some freedom of action.